

1.1. Account Registration. By registering for an account within SCME ("Account") Subscriber agrees: (i) to provide Sectigo with accurate, complete, and current information; (ii) that it is Subscriber's responsibility to keep its password confidential and secure; (iii) to notify Sectigo in writing if it becomes aware of any unauthorized access or use of the Account; and (iv) to be responsible for all orders placed through the Account, regardless of whether the order was approved or authorized by Subscriber.

1.2. License. Subject to the terms herein, Sectigo hereby grants Subscriber a limited, non-exclusive, non-transferable license to use SCME during the Service Term to request, revoke, and manage Certificates issued by Sectigo to Subscriber or its authorized Affiliates. All rights not expressly granted herein are reserved to Sectigo.

1.3. Limitations; Restrictions. Subscriber may not transfer or provide access to SCME to an unaffiliated third party. Subscriber shall access SCME only by connecting remotely over the Internet. Subscriber shall not attempt to copy, reproduce, reverse engineer, disassemble, decompile, customize, translate, or alter SCME or attempt to unlock or bypass any access prevention device in SCME or have anyone else do so. Subscriber may incorporate APIs included in SCME into its own software, provided that such software is not provided to any third party. Subscriber shall not alter, obscure, amend, or interfere with Certificate agreements presented through SCME. These limitations survive termination of the Agreement.

1.4. Roles. Subscriber shall designate in SCME a natural person (or persons) as an MRAO (Master Registration Authority Officer), DRAO (Department Registration Authority Officer), RAO (Registration Authority Officer), a Certificate Approver, and Certificate Requester(s) (collectively, "SCME Administrators"). Unless each designation is revoked by Subscriber deactivating such person's account access privileges, such designation lasts for the greater of: (i) the remaining Term, and (ii) expiration or revocation of all Certificates issued under the Agreement.

1.5. Trial/Beta Services. Sectigo may invite Subscriber to try Trial Services and/or Beta Services that are not generally available to customers (collectively, "Trial/Beta Services") at no charge. Subscriber is under no obligation to use Trial/Beta Services. Trial/Beta Services will be clearly designated. Trial/Beta Services are: a) for evaluation purposes only and not for production use, b) are not considered a "Service" under the Agreement, and c) are not supported by Premier Support Services, if otherwise applicable. Sectigo may discontinue Trial/Beta Services at any time. Trial/Beta Services are provided "as-is" without warranty, and notwithstanding any other provision herein, Sectigo will have no liability for any claim arising from Subscriber's, its Affiliates', or authorized agents' use of Trial/Beta Services.

1.1. Enregistrement du compte. En procédant à l'enregistrement d'un compte au sein de SCME (« Compte »), le Souscripteur s'engage : (i) à fournir à Sectigo des informations exactes, complètes et à jour ; (ii) à veiller à la confidentialité et à la sécurité de son mot de passe ; (iii) à informer Sectigo par écrit dès qu'il a connaissance d'un accès ou d'une utilisation non autorisés du Compte ; et (iv) à assumer la responsabilité de toutes les commandes passées via le Compte, qu'elles aient ou non été approuvées ou autorisées par le Souscripteur.

1.2. Licence. Sous réserve des présentes conditions, Sectigo accorde par le présent accord (ci-après défini l'« Accord ») au Souscripteur une licence limitée, non exclusive et non transférable pour utiliser le SCME pendant la durée du Service afin de demander, révoquer et gérer les Certificats émis par Sectigo au bénéfice du Souscripteur ou de ses Affiliés dûment autorisés. Tous les droits qui ne sont pas expressément accordés dans les présentes sont réservés à Sectigo.

1.3. Limites ; Restrictions. Le Souscripteur ne peut pas transférer ou fournir l'accès à SCME à un tiers non affilié. Le Souscripteur ne doit accéder au SCME qu'en se connectant à distance via Internet. Le Souscripteur s'engage à ne pas tenter de copier, reproduire, reconstituer par rétro-ingénierie, désassembler, décompiler, personnaliser, traduire ou modifier le SCME, ni à tenter de déverrouiller ou de contourner tout dispositif de protection d'accès intégré à SCME, ni à faire exécuter de telles actions par un tiers. Le Souscripteur est autorisé à intégrer les API incluses dans LE SCME dans son propre logiciel, à condition que ce dernier ne soit en aucun cas fourni à un tiers. Le Souscripteur s'engage également à ne pas modifier, dissimuler, altérer ou interférer de quelque manière que ce soit avec les Accords de Fourniture de Certificats pour Entreprise présentés par l'intermédiaire du SCME. Ces restrictions demeureront pleinement applicables après la résiliation Accord de l'Accord.

1.4. Rôles. Le Souscripteur doit désigner, dans le SCME, une ou plusieurs personnes physiques en qualité de MRAO (Master Registration Authority Officer), DRAO (Department Registration Authority Officer), RAO (Registration Authority Officer), d'Approbateur de certificats et de Demandeur(s) de certificats (collectivement, les « Administrateurs SCME »). Cependant, si chaque désignation est révoquée par le Souscripteur en désactivant les privilèges d'accès au compte de la personne concernée, ladite désignation demeure en vigueur pendant la plus longue des deux périodes suivantes : (i) la durée restante du Accord, et (ii) l'expiration ou la révocation de l'ensemble des Certificats émis en vertu du Accord.

1.5. Services d'essais Fonctionnalités bêta. Sectigo peut inviter le Souscripteur à essayer, sans frais, des services d'essai et/ou des services en version bêta qui ne sont pas généralement disponibles pour les clients (collectivement, les « Services d'essai/des Fonctionnalités Bêta »). Le Souscripteur n'est nullement tenu d'utiliser les Services d'essai des Fonctionnalités Bêta. Les Services d'essai des Fonctionnalités Bêta seront clairement identifiés comme tels. Les Services d'essai des Fonctionnalités Bêta : a) sont uniquement destinés à des fins d'évaluation et non à un usage en production, b) ne sont pas considérés comme un « Service » au sens du Accord présent Accord, et c) ne bénéficient pas des Services d'assistance Premium, le cas échéant. Sectigo peut mettre fin aux Services d'essai des Fonctionnalités Bêta à tout moment. Les Services d'essai des Fonctionnalités Bêta sont fournis « en l'état », sans aucune garantie, et nonobstant toute autre disposition des présentes, Sectigo n'assume aucune responsabilité pour toute réclamation découlant de l'utilisation

1.6. Reporting of Errors. Subscriber shall document and promptly report to Sectigo any errors or malfunctions in the Certificates or SCME. Upon Sectigo's reasonable request, Subscriber shall assist Sectigo in rectifying such errors or malfunctions.

1.7. Certificate Manager for Third-Party Certificates. This section shall apply provided Subscriber has purchased and paid for Certificate Manager for Third-Party Certificates. If Subscriber has been issued, and is authorized to use, a Third-Party Certificate, then, to the extent supported within SCME, Subscriber may use Certificate Manager for Third-Party Certificates to manage such Third-Party Certificate. Subscriber acknowledges and agrees, that (i) a Third-Party Certificate is not issued by Sectigo, (ii) use of, and access to a Third-Party Certificate is not granted by the licenses granted herein, but may be subject to licenses and restrictions by the issuer of the Third-Party Certificate, and (iii) the issuer of the Third-Party Certificate may revoke, or fail to revoke, the Third-Party Certificate, with or without Subscriber's or Sectigo's request or direction. As such, (a) any revocation of a Third-Party Certificate is beyond Sectigo's reasonable control; and (b) Sectigo shall not be liable for the revocation, or non-revocation, of a Third-Party Certificate.

2. Certificate Schedules and Hosting.

2.1. Publicly-Trusted Certificates. If Subscriber purchases Publicly-Trusted Certificates it agrees to the terms and conditions set forth in Schedule 1.

2.2. Signing Certificates. If Subscriber purchases any type of Code-Signing, Document Signing, and/or eIDAS Certificates from Sectigo, it agrees to the terms and conditions in Schedule 1 and Schedule 2.

2.3. Enterprise RA. If Subscriber is appointed as an Enterprise RA by Sectigo, it agrees to the terms and conditions set forth in Schedule 3 as well as Schedule 1 and Schedule 2.

2.4. Private CA Managed Services. If Subscriber is purchasing any Private CA Managed Services, then it agrees to the terms set forth in Schedule 4.

2.5. Hosting. Sectigo shall generate and host all Private Keys for each CA Certificate created in its secure systems at all times. Subscriber may not remove any Private Key for a CA Certificate as such keys are non-exportable from Sectigo's systems for any reason.

2.6. Connected Applications. The Services may contain features designed to interoperate with applications or other services through APIs or other plugin software ("Connected Applications"). To use such features, Subscriber or its Affiliates (if Subscriber has issued Certificates to such Affiliates) may be required to obtain access to such Connected Applications from their providers, and grant Sectigo access to Subscriber's or its Affiliates' account(s) on such Connected Applications. If Subscriber uses a Connected Application with the Service, Subscriber grants Sectigo permission to allow the Connected Application and its provider to access Subscriber's data solely as required for the interoperation of that Connected Application with the Service.

des Services d'essai/de version bêta par le Souscripteur, ses Affiliés ou ses agents autorisés.

1.6. Signalement des erreurs. Le Souscripteur doit consigner et signaler sans délai à Sectigo toute erreur ou tout dysfonctionnement affectant les Certificats ou SCME. À la demande raisonnable de Sectigo, le Souscripteur doit apporter son assistance à Sectigo afin de remédier à ces erreurs ou dysfonctionnements.

1.7. Gestionnaire de certificats pour les certificats de tiers. La présente section s'applique dès lors que le Souscripteur a acheté et payé le service « Certificate Manager for Third-Party Certificates ». Si un certificat tiers a été émis pour le Souscripteur et que celui-ci est autorisé à l'utiliser, le Souscripteur peut, dans la mesure où cette fonctionnalité est prise en charge par le SCME, utiliser le « Certificate Manager for Third-Party Certificates » pour gérer ce certificat tiers. Le Souscripteur reconnaît et accepte que : (i) un certificat tiers n'est pas émis par Sectigo, (ii) l'utilisation et l'accès à un certificat tiers ne sont pas accordés par les licences concédées aux présentes, mais peuvent être soumis aux licences et restrictions imposées par l'émetteur dudit certificat tiers, et (iii) l'émetteur du certificat tiers peut révoquer, ou refuser de révoquer, le certificat tiers, avec ou sans demande ou instruction du Souscripteur ou de Sectigo. En conséquence : (a) toute révocation d'un certificat tiers échappe au contrôle raisonnable de Sectigo ; et (b) Sectigo ne saurait être tenu responsable de la révocation ou de l'absence de révocation d'un certificat tiers.

2. Calendriers des certificats et hébergement

2.1. Certificats de confiance publique. Si le Souscripteur achète des certificats de confiance publique, il accepte les termes et conditions énoncés à l'Annexe 1.

2.2. Certificats de signature. Si le Souscripteur achète auprès de Sectigo tout type de certificat de signature de code, de signature de documents et/ou des certificats eIDAS, il accepte les termes et conditions énoncés dans l'Annexe 1 et l'Annexe 2.

2.3. Autorité d'Enregistrement d'Entreprise. Si le Souscripteur est désigné en tant qu'Autorité d'Enregistrement d'Entreprise par Sectigo, il accepte les termes et conditions énoncés dans l'Annexe 3 ainsi que dans l'Annexe 1 et l'Annexe 2.

2.4. Services gérés de AC (Autorité de Certification) privée. Si le Souscripteur achète des services gérés de AC privée, il accepte les dispositions énoncées dans l'Annexe 4.

2.5. Hébergement. Sectigo doit générer et héberger en permanence toutes les clés privées pour chaque certificat de AC créé dans ses systèmes sécurisés. Le Souscripteur ne peut en aucun cas retirer une clé privée relative à un certificat de AC, ces clés n'étant en aucune circonstance exportables depuis les systèmes de Sectigo.

2.6. Applications connectées. Les Services peuvent inclure des fonctionnalités conçues pour interagir avec des applications ou d'autres services via des API ou d'autres modules logiciels (« Applications connectées »). Pour utiliser ces fonctionnalités, le Souscripteur ou ses Affiliés (si le Souscripteur a émis des certificats pour ces Affiliés) peut être tenu d'obtenir l'accès à ces Applications connectées auprès de leurs fournisseurs et d'accorder à Sectigo l'accès au(x) compte(s) du Souscripteur ou de ses Affiliés sur ces Applications connectées. Si le Souscripteur utilise une Application connectée avec le Service, il accorde à Sectigo l'autorisation de permettre à l'Application connectée et à son fournisseur d'accéder aux données du Souscripteur uniquement dans la mesure nécessaire à l'interopérabilité de ladite Application connectée avec le Service.

2.7. **Connected Applications Disclaimer.** Sectigo provides interoperability with Connected Applications as a courtesy and not part of the Services. Sectigo makes no warranty or guarantee as to the interoperability or availability of any Connected Applications and Subscriber's use of any such Connected Applications is wholly at Subscriber's own risk. Sectigo may terminate interoperability with Connected Applications at any time in Sectigo's sole discretion, regardless of whether Subscriber has been provided notice. Sectigo shall not be obligated to provide continued interoperability should Sectigo's provisioned Service change or any Connected Application change or be modified. Any acquisition by Subscriber of Connected Applications, and any exchange of Subscriber data between Subscriber and any Connected Application provider, product, or service, is solely between Subscriber and the applicable Connected Application provider. Sectigo does not warrant or support Connected Applications. Sectigo is not responsible for any disclosure, modification or deletion of Subscriber data resulting from access by any Connected Application or its provider.

3. Support.

3.1. **Premier Support Services.** Provided Subscriber purchases and pays for Premier Support Services, Sectigo shall provide the Premier Support Services for the subscription term stated on the Order Form, in accordance with terms of this Agreement and the Addendum available here: <https://sectigo.com/uploads/files/SCM-ECA-Addendum-Premier-Support-Services-v1.2.pdf>, which is incorporated herein by reference. Sectigo reserves the right to modify the Premier Support Services in its discretion.

3.2. **Professional Services.** Provided Subscriber purchases and pays for Professional Services, Sectigo shall provide the Professional Services stated on the Order Form in accordance with the terms of the Agreement. Sectigo reserves the right to subcontract part, or all, of the Professional Services ordered by Subscriber.

4. Subscriber Responsibility.

4.1. **Representations.** Subscriber represents and warrants that: (i) Subscriber has full power and authority to enter into the Agreement and perform its obligations hereunder; and (ii) Subscriber has all necessary consents to appoint each Certificate Requester and Certificate Approver, MRAO, DRAO, and RAO, and that each Certificate Requester and Certificate Approver has been provided a copy of, or an opportunity to review, the Privacy Policy.

4.2. **Compliance.** Subscriber shall abide by all applicable laws, regulations, and rules when using SCME and Certificates, including the export and import regulations promulgated by Subscriber's government, the U.S. Dep't of Commerce, the U.S. Dep't of Treasury, and the U.K. Dep't for International Trade. Subscriber is solely responsible for procuring and renewing any required export or import licenses.

5. Pricing and Payments.

5.1. **Order Form and Billing.** The Order Form may be completed and placed via an online form, in-Service screen, or other mutually agreed upon offline form agreed to by the parties in writing. As part of registering or submitting billing information in SCME, or on an Order Form, Subscriber agrees to provide

2.7. **Avertissement relatif aux Applications connectées.** Sectigo met à disposition l'interopérabilité avec les Applications connectées à titre gracieux et non dans le cadre des Services. Sectigo n'offre aucune garantie quant à l'interopérabilité ou à la disponibilité de toute Application connectée, et l'utilisation de telles Applications connectées par le Souscripteur se fait entièrement à ses propres risques. Sectigo peut mettre fin à l'interopérabilité avec les Applications connectées à tout moment, à sa seule discrétion, que le Souscripteur en ait été préalablement informé ou non. Sectigo n'est pas tenu d'assurer la continuité de l'interopérabilité si le Service fourni par Sectigo venait à changer ou si une Application connectée venait à évoluer ou être modifiée. Toute acquisition par le Souscripteur d'Applications connectées, ainsi que tout échange de données du Souscripteur entre celui-ci et un fournisseur, produit ou service d'Applications connectées, relève exclusivement de la relation entre le Souscripteur et le fournisseur d'Applications connectées concerné. Sectigo n'offre aucune garantie ni support pour les Applications connectées. Sectigo n'est pas responsable de toute divulgation, modification ou suppression de données du Souscripteur résultant d'un accès par une Application connectée ou son fournisseur.

3. Support.

3.1. **Services d'assistance Premium.** Sous réserve que le Souscripteur ait acheté et payé les Services d'assistance Premium, Sectigo fournira ces Services d'assistance Premium pendant la durée d'abonnement indiquée sur le Bon de commande, conformément aux termes du présent Accord et à l'addendum disponible à l'adresse suivante : <https://sectigo.com/uploads/files/SCM-ECA-Addendum-Premier-Support-Services-v1.2.pdf>, lequel est incorporé par référence aux présentes. Sectigo se réserve le droit de modifier, à sa discrétion, les Services d'assistance Premium.

3.2. **Services professionnels.** Sous réserve que le Souscripteur ait acheté et payé les Services professionnels, Sectigo fournira les Services professionnels indiqués sur le Bon de commande, conformément aux termes du présent Accord. Sectigo se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie des Services professionnels commandés par le Souscripteur.

4. Responsabilités du souscripteur.

4.1. **Déclarations.** Le Souscripteur déclare et garantit que : (i) il dispose de l'entière capacité et de tous les pouvoirs nécessaires pour conclure le Accord et exécuter ses obligations en vertu des présentes ; et (ii) il a obtenu tous les consentements nécessaires pour désigner chaque Demandeur et Approbateur de certificats, ainsi que chaque MRAO, DRAO et RAO, et que chaque Demandeur et Approbateur de certificats a reçu un exemplaire de la Politique de confidentialité ou a eu la possibilité de la consulter.

4.2. **Conformité.** Le Souscripteur doit se conformer à toutes les lois, réglementations et règles applicables lors de l'utilisation de SCME et des Certificats, y compris les réglementations relatives à l'exportation et à l'importation édictées par le gouvernement du Souscripteur, le Département du Commerce des États-Unis, le Département de Trésorerie des États-Unis et le Département britannique du Commerce international. Le Souscripteur est seul responsable de l'obtention et du renouvellement de toute licence d'exportation ou d'importation requise.

5. Tarification et paiements.

5.1. **Bon de commande et facturation.** Le Bon de commande peut être rempli et soumis via un formulaire en ligne, un écran intégré au Service ou tout autre formulaire hors ligne convenu mutuellement et approuvé par écrit par les parties. Dans le cadre de l'enregistrement ou de la soumission

Sectigo with updated, accurate, and complete billing information.

5.2. Generally. The Services are provided on a subscription basis, except for Certificates (which may be available on either a subscription basis or deposit basis), for the duration specified on the Order Form. Payment shall be made in accordance with (i) the payment terms listed on the Order Form, provided Subscriber purchases directly from Sectigo, or (ii) in accordance with the payment terms established between Subscriber and Reseller, provided Subscriber purchases from a Reseller. Subscriber shall pay all applicable fees for the Services before the Services are rendered. Subscriber acknowledges and agrees that if Subscriber or Reseller (if Subscriber purchased the Services through Reseller) does not pay Sectigo the applicable fees for the Services, Subscriber may not use the Services, and Sectigo may suspend the Services, and/or revoke issued Certificates, for which the applicable fees remain unpaid.

5.3. Deposits. For payments listed as a deposit, Subscriber agrees to make such payments to Sectigo in consideration for the discounted Certificate prices listed therein during the Term. Upon receipt of payment, Sectigo will credit Subscriber's balance with the amount of such payment. All amounts credited to Subscriber's balance will roll-over during each contract year of the Term; however, all amounts credited to Subscriber's balance are non-refundable and may only be used by Subscriber to purchase Certificates during the Term. At the end of the Term, all amounts remaining will be forfeited.

5.4. Subscription Fees. For payments listed as a subscription fee, Subscriber agrees to make such payments to Sectigo in consideration for access to the Services during the Service Term. All fees are paid annually and in advance. If the Agreement renews automatically, the parties agree that subscription fees for the upcoming Service Term may be increased, but only up to a maximum of 10% over the previous year's fees, unless otherwise prohibited by law. All fees are non-refundable, regardless of the number of Certificates actually utilized by Subscriber.

5.5. Credit Card Purchases. Certain Services may be available to purchase using a credit card. Subscriber authorizes Sectigo, either directly or through Sectigo's Affiliates, to charge, request, and collect payment from Subscriber's payment method or designated bank account, and to make inquiries that Sectigo may consider necessary to validate Subscriber's designated payment account or financial information, in order to ensure prompt payment, including for the purpose of receiving updated payment details from Subscriber's credit card company. Provided the Services are available to purchase using a credit card, and provided the Services automatically renew, Subscriber authorizes Sectigo to automatically charge the credit card Sectigo has on file for Subscriber upon, or immediately prior to, expiration of the then-current Service Term, for Subscriber's continued use of the Services for the following Service Term.

5.6. Purchases through Resellers. If Subscriber purchased a Service from a Reseller, then to the extent there is

d'informations de facturation dans le SCME ou sur un Bon de commande, le Souscripteur s'engage à fournir à Sectigo des informations de facturation à jour, exactes et complètes.

5.2. Dispositions générales. Les Services sont fournis sur la base d'un abonnement, à l'exception des Certificats (qui peuvent être proposés soit sur la base d'un abonnement, soit sur la base d'un dépôt), pour la durée spécifiée sur le Bon de commande. Le paiement doit être effectué conformément : (i) aux conditions de paiement indiquées sur le Bon de commande, lorsque le Souscripteur achète directement auprès de Sectigo, ou (ii) aux conditions de paiement établies entre le Souscripteur et le Revendeur, lorsque le Souscripteur achète par l'intermédiaire d'un Revendeur. Le Souscripteur doit régler l'intégralité des frais applicables aux Services avant que ceux-ci ne soient fournis. Le Souscripteur reconnaît et accepte que, si le Souscripteur ou le Revendeur (si le Souscripteur a acheté les Services par l'intermédiaire d'un Revendeur) ne verse pas à Sectigo les frais applicables aux Services, le Souscripteur ne pourra pas utiliser les Services et Sectigo pourra suspendre les Services et/ou révoquer les Certificats émis dont les frais correspondants n'ont pas été payés.

5.3. Dépôts. Pour les paiements qualifiés de dépôt, le Souscripteur accepte d'effectuer ces paiements à Sectigo en contrepartie des prix réduits des Certificats indiqués pendant la Durée du présent Accord. Dès réception du paiement, Sectigo créditera le solde du Souscripteur du montant de ce paiement. Tous les montants crédités au solde du Souscripteur seront reportés d'une année contractuelle sur l'autre pendant la Durée. Toutefois, tous les montants crédités au solde du Souscripteur sont non remboursables et ne peuvent être utilisés que par le Souscripteur pour l'achat de Certificats pendant la Durée. À la fin de la Durée, tous les montants restants seront perdus.

5.4. Frais d'abonnement. Pour les paiements qualifiés de frais d'abonnement, le Souscripteur accepte d'effectuer ces paiements à Sectigo en contrepartie de l'accès aux Services pendant la Durée des Services. Tous les frais sont payés annuellement et à l'avance. Si le présent Accord se renouvelle automatiquement, les parties conviennent que les frais d'abonnement pour la prochaine Durée des Services peuvent être augmentés, mais uniquement dans la limite de 10 % par rapport aux frais de l'année précédente, sauf interdiction légale contraire. Tous les frais sont non remboursables, quel que soit le nombre de Certificats effectivement utilisés par le Souscripteur.

5.5. Achats par carte de crédit. Certains Services peuvent être proposés à l'achat par carte de crédit. Le Souscripteur autorise Sectigo, directement ou par l'intermédiaire des Affiliés de Sectigo, à débiter, demander et percevoir le paiement à partir du moyen de paiement ou du compte bancaire désigné du Souscripteur, et à effectuer toutes vérifications que Sectigo jugera nécessaires pour valider le compte de paiement ou les informations financières du Souscripteur, afin d'assurer un règlement rapide, y compris pour obtenir des informations de paiement actualisées auprès de la société émettrice de la carte de crédit du Souscripteur. Dans la mesure où les Services peuvent être achetés par carte de crédit et se renouvellent automatiquement, le Souscripteur autorise Sectigo à débiter automatiquement la carte de crédit enregistrée pour le Souscripteur auprès de Sectigo à la date d'expiration, ou immédiatement avant, de la Durée des Services alors en cours, pour permettre la poursuite de l'utilisation des Services par le Souscripteur pendant la Durée des Services suivante.

5.6. Achats via des revendeurs. Si le Souscripteur a acheté un Service auprès d'un Revendeur, dans la mesure où

any conflict between the Agreement and an agreement entered between Subscriber and the Reseller, including any purchase order, then, as between Subscriber and Sectigo, the Agreement shall prevail. Any rights granted to Subscriber by such Reseller, which are not contained in the Agreement, apply only in connection with the Reseller.

5.7. Discounts and Promotions. Unless expressly stated otherwise in a separate legally binding agreement, if Subscriber received a special discount or other promotional offer applicable to the Service, Subscriber acknowledges that such discount or promotional offer only applies during the current Service Term and upon the next Service Term, the Service will renew at the full applicable fee.

5.8. Late Fees. If Subscriber fails to remit payment for Services to Sectigo for fifteen (15) days after Subscriber has received notice of a delinquent payment, Sectigo may, at its sole discretion, charge Subscriber interest for late fees at the lesser of: (i) one and one half percent (1.5%) per month; or (ii) the maximum rate permitted by law. Sectigo may also automatically charge a flat fee of €40 per overdue invoice to cover collection costs.

5.9. Taxes. Prices do not include any sales, use, excise, transaction, or similar taxes. If such taxes are applicable, Sectigo will separately state them on the invoice. Except for any taxes on Sectigo's income, Subscriber shall pay all taxes resulting from Subscriber's possession and use of the Services under the Agreement.

5.10. Fee Adjustment. In the event of any material increase in Subscriber's, or its Affiliates', use of the Services resulting from an acquisition, merger, or otherwise, the parties shall, upon written notice by Sectigo, negotiate in good faith a proportionate fee adjustment commensurate with the increase in usage.

6. Marketing.

6.1. License. Subject to sections 6 and 7, Sectigo hereby grants Subscriber a non-exclusive, non-transferable, non-sublicensable, royalty-free license during the Term to display Sectigo's trademarks and other marketing material in connection with its use of the Certificates.

6.2. Restrictions. Subscriber shall not publish any marketing material or documentation that refers to a Service without receiving written prior approval from Sectigo, which Sectigo shall not unreasonably withhold. Subscriber shall use only facts that Sectigo itself uses in its non-confidential written materials when referring to a Service.

6.3. Sectigo Marketing. Subscriber grants Sectigo a non-exclusive, non-transferable, non-sublicensable, royalty-free worldwide license during the Term to use Subscriber's name and logo solely as necessary to provide the services to Subscriber and for no other reason without Subscriber's prior written approval in each instance. The goodwill associated with such use shall inure solely to the benefit of Subscriber.

7. Intellectual Property Rights.

7.1. Sectigo IP Rights. Sectigo retains, and Subscriber shall not obtain or claim, all title, interest, and ownership rights in: (i) the Services, including all techniques and ideas embedded

un conflit existerait entre l'Accord et un accord conclu entre le Souscripteur et le Revendeur, y compris tout bon de commande, le présent Accord prévaudra entre le Souscripteur et Sectigo. Tout droit accordé au Souscripteur par un tel Revendeur, qui ne figure pas dans l'Accord, ne s'applique qu'en relation avec le Revendeur.

5.7. Réductions et promotions. Sauf indication contraire expresse dans un accord distinct juridiquement contraignant, si le Souscripteur a bénéficié d'une réduction spéciale ou d'une autre offre promotionnelle applicable au Service, le Souscripteur reconnaît que cette réduction ou offre promotionnelle ne s'applique que pendant la Durée des Services en cours et qu'au terme de celle-ci, le Service sera renouvelé au tarif applicable en vigueur.

5.8. Pénalités de retard. Si le Souscripteur ne procède pas au paiement des Services à Sectigo dans un délai de quinze (15) jours après réception d'un avis de paiement en souffrance, Sectigo pourra, à sa seule discrétion, facturer au Souscripteur des intérêts de retard correspondant au moindre des montants suivants : (i) un et demi pour cent (1,5 %) par mois ; ou (ii) le taux maximal autorisé par la loi. Sectigo pourra également exiger de plein droit une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros par facture en retard de paiement.

5.9. Taxes. Les prix n'incluent pas les taxes sur les ventes, l'utilisation, les droits d'accise, les transactions ou autres taxes similaires. Si de telles taxes sont applicables, Sectigo les indiquera séparément sur la facture. À l'exception de toute imposition sur le revenu de Sectigo, le Souscripteur doit acquitter toutes les taxes résultant de la possession et de l'utilisation des Services par le Souscripteur dans le cadre de l'Accord.

5.10. Ajustement des frais. En cas d'augmentation significative de l'utilisation des Services par le Souscripteur ou ses Affiliés, résultant d'une acquisition, d'une fusion ou autre, les parties devront, sur notification écrite de Sectigo, négocier de bonne foi un ajustement proportionnel des frais correspondant à l'augmentation de l'utilisation.

6. Marketing.

6.1. Licence. Sous réserve des sections 6 et 7, Sectigo accorde par les présentes au Souscripteur une licence non exclusive, non transférable, non sous-licenciable et libre de redevances, valable pendant la Durée, pour afficher les marques commerciales et autres supports marketing de Sectigo dans le cadre de son utilisation des Certificats.

6.2. Restrictions. Le Souscripteur ne doit publier aucun document marketing ou autre documentation faisant référence à un Service sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de Sectigo, laquelle ne devra pas être refusée de manière déraisonnable. Lorsqu'il fait référence à un Service, le Souscripteur ne pourra utiliser que les informations que Sectigo utilise lui-même dans ses documents écrits non confidentiels.

6.3. Marketing de Sectigo. Le Souscripteur accorde à Sectigo une licence mondiale, non exclusive, non transférable, non sous-licenciable et libre de redevances, pendant la Durée, pour utiliser le nom et le logo du Souscripteur uniquement dans la mesure nécessaire à la fourniture des services au Souscripteur, et à aucune autre fin, sans l'autorisation écrite préalable du Souscripteur dans chaque cas. La clientèle associée à cette utilisation bénéficiera exclusivement au Souscripteur.

7. Droits de propriété intellectuelle.

7.1. Droits de PI de Sectigo. Sectigo conserve, et le Souscripteur ne pourra obtenir ni revendiquer, la totalité des droits de propriété, titres et intérêts sur : (i) les Services, y

therein; (ii) all copies or derivative works of the Services, regardless of who produced, requested, or suggested the copy or derivative work; (iii) all documentation and marketing materials provided by Sectigo to Subscriber; and (iv) all of Sectigo's copyrights, patent rights, trade secret rights and other proprietary rights. All derivative works or modifications to the Services made or suggested by Subscriber or Sectigo will be owned by Sectigo. Subscriber owns any software incorporating the APIs, but the APIs themselves remain the property of Sectigo.

7.2. Restrictions. The parties shall protect each other's intellectual property, goodwill, and reputation. Subscriber shall not use the Certificates, or Sectigo's trademark, in a way that might diminish or damage Sectigo's reputation, including using the Certificates on a website that infringes the rights of a third party or could be considered associated with a crime. Sectigo may terminate the Agreement or restrict access to the Services if Sectigo reasonably believes that the Services are being used to post or make accessible any material that infringes a third party's rights.

8. Confidentiality. The parties agree that: (i) neither party ("Receiving Party") may use or disclose any Confidential Information provided by the other party or its Affiliates (the "Disclosing Party") other than for the purpose of performing its obligations under the Agreement, except as allowed herein; (ii) the Receiving Party shall take reasonable measures to prevent unauthorized disclosure of Confidential Information and shall ensure that any person receiving Confidential Information complies with the restrictions in this section; (iii) the Receiving Party may disclose Confidential Information if the information: (a) is already possessed by the Receiving Party before receipt from the Disclosing Party; (b) is or becomes public domain without fault of the Receiving Party; (c) is received by the Receiving Party from a third party who is not under an obligation of confidentiality or a restriction on the use and disclosure of the information; (d) is disclosed in response to the requirements of a law, governmental order, regulation, or legal process if the Receiving Party first gives prior notice to the Disclosing Party of the requirement to disclose the information; or (e) is disclosed under operation of law to the public without a duty of confidentiality; and (iv) a party asserting one of the exceptions to Confidential Information above shall prove the assertion using verifiable documentary evidence.

9. Privacy and Data Protection.

9.1. Privacy Policy. Sectigo shall follow its Privacy Policy when receiving and using information about Subscriber. Sectigo may amend its Privacy Policy at any time at its discretion. Sectigo will implement and maintain a security program having appropriate administrative, technical, and physical safeguards designed to ensure the privacy, confidentiality, and security of the Services. Sectigo shall use reasonable efforts in protecting Subscriber's information. Subscriber acknowledges that risks remain that are beyond Sectigo's reasonable control.

10. Term and Termination.

10.1. Term. The Agreement shall commence on the Effective Date and continue in effect for the Term.

10.2. Auto-Renewal. If the Order Form states that the Agreement renews automatically, then, upon completion of the current Service Term, the Agreement shall continue in effect

compris toutes les techniques et idées qui y sont intégrées ; (ii) toutes les copies ou œuvres dérivées des Services, quel qu'en soit le producteur, le demandeur ou l'initiateur ; (iii) toute la documentation et le matériel marketing fournis par Sectigo au Souscripteur ; et (iv) l'ensemble des droits d'auteur, brevets, secrets commerciaux et autres droits de propriété de Sectigo. Toutes les œuvres dérivées ou modifications des Services réalisées ou suggérées par le Souscripteur ou par Sectigo seront la propriété de Sectigo. Le Souscripteur est propriétaire de tout logiciel intégrant les API, mais les API elles-mêmes demeurent la propriété de Sectigo.

7.2. Restrictions. Les parties doivent protéger la propriété intellectuelle, la réputation et l'image de marque de l'autre partie. Le Souscripteur ne doit pas utiliser les Certificats, ni la marque de Sectigo, d'une manière susceptible de nuire ou de porter atteinte à la réputation de Sectigo, notamment en utilisant les Certificats sur un site web qui enfreint les droits d'un tiers ou qui pourrait être considéré comme associé à une activité criminelle. Sectigo pourra résilier l' Accord ou restreindre l'accès aux Services s'il estime raisonnablement que les Services sont utilisés pour publier ou rendre accessibles des contenus portant atteinte aux droits d'un tiers.

8. Confidentialité. Les parties conviennent que : (i) aucune des parties (« Partie réceptrice ») ne pourra utiliser ou divulguer les Informations Confidentielles fournies par l'autre partie ou ses Affiliés (« Partie divulgatrice ») autrement que dans le cadre de l'exécution de ses obligations au titre de l' Accord, sauf dispositions contraires prévues ici ; (ii) la Partie réceptrice prendra des mesures raisonnables pour prévenir toute divulgation non autorisée des Informations Confidentielles et s'assurera que toute personne recevant ces informations respecte les restrictions prévues dans cette section ; (iii) la Partie réceptrice pourra divulguer des Informations Confidentielles si celles-ci : (a) sont déjà en sa possession avant leur réception de la Partie divulgatrice ; (b) sont ou tombent dans le domaine public sans faute de la Partie réceptrice ; (c) sont reçues d'un tiers qui n'est pas soumis à une obligation de confidentialité ou à une restriction quant à leur usage ou divulgation ; (d) sont divulguées en réponse à une exigence légale, une ordonnance gouvernementale, un règlement ou une procédure judiciaire, à condition que la Partie réceptrice informe préalablement la Partie divulgatrice de cette exigence ; (e) sont divulguées publiquement en vertu de la loi sans obligation de confidentialité ; (iv) la partie invoquant l'une des exceptions ci-dessus devra fournir une preuve vérifiable par documents.

9. Confidentialité et protection des données.

9.1. Politique de confidentialité. Sectigo s'engage à respecter sa Politique de Confidentialité lors de la réception et de l'utilisation des informations concernant le Souscripteur. Sectigo peut modifier sa Politique de Confidentialité à tout moment et à sa seule discrétion. Sectigo mettra en œuvre et maintiendra un programme de sécurité comprenant des mesures administratives, techniques et physiques appropriées pour garantir la confidentialité, la sécurité et la protection des Services. Sectigo s'efforcera raisonnablement de protéger les informations du Souscripteur. Le Souscripteur reconnaît toutefois que certains risques restent hors du contrôle raisonnable de Sectigo.

10. Durée et résiliation.

10.1. Durée. Le présent Accord entre en vigueur à la Date d'entrée en vigueur définie sur le Bon de Commande et reste effectif pendant toute la Durée stipulée.

10.2. Renouvellement automatique. Si le Bon de Commande prévoit un renouvellement automatique, alors, à l'issue de la Durée de Service en cours, l' Accord se poursuivra

(instead of expiring) for successive Service Terms (each, a "Renewal Term") unless either party provides the other with thirty (30) days' prior written notice that the Agreement shall expire instead of renewing at the start of the upcoming Renewal Term.

10.3. **Termination.** Without prejudice to any rights or remedies, a party may terminate the Agreement: (i) if the other party materially breaches the Agreement and fails to remedy the breach, to the extent curable, upon ten (10) days written notice; (ii) immediately, if the other party violates the limitations on the licenses granted herein, its duty of confidentiality, its duty to adhere to Industry Standards, or any of the representations it made herein; (iii) immediately, if Subscriber issues a Certificate to an unauthorized third party; (iv) immediately, if Subscriber engages in illegal or fraudulent activity or an activity that could harm Sectigo's business practices; (v) if Subscriber (a) has a receiver, trustee, or liquidator appointed over substantially all of its assets, (b) has an involuntary bankruptcy proceeding filed against it that is not dismissed within 30 days of filing, (c) files a voluntary petition of bankruptcy or reorganization, (d) assigns the Agreement, or (e) undergoes a change of control where more than fifty percent ownership is transferred to a third party; or (vii) upon reasonable notice, if Sectigo is no longer allowed to issue Certificates or if a change in Industry Standards, regulations, or law prevents further use or issuance of Certificates.

10.4. **Events upon Termination.** Upon termination or expiration of the Agreement, (a) all rights and licenses granted herein to Subscriber terminate and revert to Sectigo, and (b) Sectigo may restrict or limit access to the Services, which may include, but is not limited to, revocation of any issued, unexpired Certificates. In addition, Subscriber shall: (i) immediately cease validating and issuing Certificates; (ii) immediately discontinue all statements that imply a relationship exists between Sectigo and Subscriber; (iii) immediately cease using Sectigo's trademarks and make any transfers reasonably requested by Sectigo to ensure that all trademark rights remain with Sectigo; and (iv) continue to comply with its confidentiality obligations under the Agreement. Provided Subscriber has not utilized Services other than Trial Services, Sectigo may, in its sole discretion, continue to store and host the Account for up to one (1) year or until either Subscriber or Sectigo delete such Account.

10.5. **Transition Services.** Subscriber may purchase Transition Services at the end of the Term.

11. Indemnification.

11.1. **Subscriber Indemnification.** Subscriber shall defend and indemnify Sectigo, its Affiliates, and their respective directors, officers, employees, and agents from and against any and all third-party claims, liabilities, losses, expenses, and costs (including reasonable attorney's fees) (collectively "Losses") that arise out of or relate to, directly or indirectly: (i) Subscriber's breach or alleged breach of the Agreement; or (ii) Subscriber's infringement on the rights of a third party. Subscriber shall reimburse each Sectigo Indemnitee for all Losses as they are incurred.

(au lieu de prendre fin) pour des Durées de Service successives (chacune désignée comme une « Durée de Renouvellement »), sauf si l'une des parties notifie par écrit à l'autre, au moins trente (30) jours avant le début de la Durée de Renouvellement à venir, sa décision de ne pas renouveler l' Accord.

10.3. **Résiliation.** Sans préjudice de tout autre droit ou recours, une partie pourra résilier l' Accord : (i) si l'autre partie commet une violation substantielle de l' Accord et ne remédie pas à cette violation, dans la mesure où elle est susceptible de l'être, après un préavis écrit de dix (10) jours ; (ii) immédiatement, si l'autre partie enfreint les limitations relatives aux licences accordées, son obligation de confidentialité, son obligation de respecter les Normes de l'Industrie, ou l'une quelconque des déclarations faites dans le présent Accord ; (iii) immédiatement, si le Souscripteur délivre un Certificat à un tiers non autorisé ; (iv) immédiatement, si le Souscripteur se livre à une activité illégale, frauduleuse ou susceptible de nuire aux pratiques commerciales de Sectigo ; (v) si le Souscripteur : (a) fait l'objet de la nomination d'un administrateur judiciaire, d'un syndic ou d'un liquidateur sur la quasi-totalité de ses actifs, (b) fait l'objet d'une procédure de faillite involontaire qui n'est pas rejetée dans les 30 jours suivant son ouverture, (c) dépose une demande volontaire de faillite ou de réorganisation, (d) cède l' Accord, (e) subit un changement de contrôle impliquant le transfert de plus de cinquante pour cent (50 %) de ses parts à un tiers ; (vi) après un préavis raisonnable, si Sectigo n'est plus autorisé à émettre des Certificates ou si une modification des Normes de l'Industrie, des réglementations ou de la législation empêche la poursuite de l'utilisation ou de l'émission des Certificates.

10.4. **Conséquences de la résiliation.** À la résiliation ou à l'expiration de l' Accord, (a) tous les droits et licences accordés au Souscripteur en vertu des présentes prennent fin et reviennent à Sectigo, et (b) Sectigo peut restreindre ou limiter l'accès aux Services, ce qui peut inclure, sans s'y limiter, la révocation de tout Certificat émis et non expiré. En outre, le Souscripteur doit : (i) cesser immédiatement de valider et d'émettre des Certificates ; (ii) cesser immédiatement toute déclaration laissant entendre qu'il existe une relation entre Sectigo et le Souscripteur ; (iii) cesser immédiatement d'utiliser les marques déposées de Sectigo et effectuer tout transfert raisonnablement demandé par Sectigo afin de garantir que tous les droits relatifs aux marques demeurent la propriété de Sectigo ; (iv) continuer à respecter ses obligations de confidentialité en vertu du l'Accord. À condition que le Souscripteur n'ait pas utilisé de Services autres que les Services d'Essai, Sectigo peut, à sa seule discrétion, continuer à stocker et héberger le Compte pendant une durée maximale d'un (1) an ou jusqu'à ce que le Souscripteur ou Sectigo supprime ce Compte.

10.5. **Services de transition.** Le Souscripteur peut acheter des Services de Transition à la fin de la Durée de l' Accord.

11. Indemnisation.

11.1. **Indemnisation par le souscripteur.** Le Souscripteur s'engage à défendre et indemniser Sectigo, ses Affiliés, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, employés et agents respectifs, contre toute réclamation, responsabilité, perte, dépense ou coût de tiers (y compris les honoraires d'avocat raisonnables) (collectivement les « Pertes ») découlant directement ou indirectement de : (i) la violation ou prétendue violation par le Souscripteur de l' Accord ; ou (ii) l'atteinte portée par le Souscripteur aux droits d'un tiers. Le Souscripteur remboursera chaque bénéficiaire de l'indemnisation de Sectigo pour toutes les Pertes dès qu'elles sont encourues.

11.2. Sectigo Indemnification. Sectigo shall defend and indemnify Subscriber from and against any and all Losses incurred by Subscriber that arise out of or relate to, indirectly or indirectly that are based on Sectigo's infringement or misappropriation of a third party's U.S. patent, registered copyright, registered trademark or trade secret related to a Certificate. Sectigo's indemnification obligations shall not apply to the extent any such infringement or misappropriation is the result of: (a) Subscriber's independent modification of a Certificate, or any other product, software or service provided under the Agreement, where without such modification the Certificate or other product would not infringe, (b) Subscriber's combination or use of a Certificate or any other product, software or service provided under the Agreement with any other third-party product, or (c) Sectigo's adherence to Subscriber's express written instructions where such instructions, or any modifications, changes, or combinations made as a result of said instructions, are responsible for the claim of infringement.

11.3. Indemnification Procedure. A party seeking indemnification must: (i) notify the indemnifying party promptly of a demand for indemnification (however, such party's failure to notify the indemnifying party will not relieve the indemnifying party of its indemnification obligations, unless such failure to notify materially prejudices the indemnifying party); (ii) reasonably cooperate with the Indemnifying Party in the defense of the matter, and (iii) give the Indemnifying Party primary control of the defense of the matter and negotiations for its settlement. The indemnifying party may assume the defense of any action, suit, or proceeding giving rise to an indemnification obligation unless assuming the defense would result in potential conflicting interests as determined by the indemnitee in good faith. The indemnifying party may not settle any claim, action, suit or proceeding related to the Agreement unless the settlement also includes an unconditional release of all indemnitees from liability.

11.4. Sectigo's Response to Certain Infringement Claims. If a Service becomes, or in Sectigo's reasonable opinion is likely to become, the subject of an intellectual property infringement claim, then Sectigo will promptly notify Subscriber and, at its sole option and expense, may suspend provision of the applicable Service and either: (x) procure the right to continue providing the Service as contemplated by the Terms and Conditions; (y) modify the Service to render it non-infringing without adversely affecting use of such Service; or (z) replace the Service with a functionally equivalent, non-infringing service. If the above options are not commercially practicable, either party may terminate the Order Form(s) for the Services impacted.

12. Disclaimer and Limitation of Liability.

12.1. Warranty Disclaimers; Assumption of Risk. EXCEPT AS SPECIFICALLY STATED OTHERWISE IN THE AGREEMENT, EACH PARTY EXPRESSLY DISCLAIMS ALL EXPRESS AND IMPLIED WARRANTIES IN THE SERVICES. THIS DISCLAIMER IS EFFECTIVE TO THE MAXIMUM EXTENT ALLOWED BY LAW AND INCLUDES ALL WARRANTIES OF MERCHANTABILITY, FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE, AND NON-INFRINGEMENT (BUT THE FOREGOING WILL NOT LIMIT EITHER PARTY'S IP INFRINGEMENT INDEMNIFICATION OBLIGATIONS SET FORTH IN SECTION 11 OF THESE TERMS AND

11.2. Indemnisation par Sectigo. Sectigo s'engage à défendre et indemniser le Souscripteur contre toutes Pertes encourues par le Souscripteur et qui résultent directement ou indirectement d'une violation ou d'une appropriation illégale par Sectigo d'un brevet américain, d'un droit d'auteur enregistré, d'une marque déposée ou d'un secret commercial d'un tiers lié à un Certificat. Les obligations d'indemnisation de Sectigo ne s'appliquent pas dans la mesure où cette violation ou appropriation illégale résulte de : (a) la modification indépendante par le Souscripteur d'un Certificat, ou de tout autre produit, logiciel ou service fourni en vertu de l' Accord, si sans cette modification le Certificat ou autre produit ne constituerait pas une violation ; (b) la combinaison ou l'utilisation par le Souscripteur d'un Certificat ou de tout autre produit, logiciel ou service fourni en vertu de l' Accord avec tout autre produit tiers ; ou (c) l'adhésion de Sectigo aux instructions écrites exprès du Souscripteur, lorsque ces instructions, ou toute modification, changement ou combinaison effectués en conséquence, sont à l'origine de la réclamation d'atteinte aux droits.

11.3. Procédure d'indemnisation. Une partie sollicitant une indemnisation doit : (i) notifier rapidement la partie indemnisant d'une demande d'indemnisation (toutefois, le manquement de cette partie à notifier la partie indemnisante ne la dégage pas de ses obligations d'indemnisation, sauf si ce manquement cause un préjudice matériel à la partie indemnisante) ; (ii) coopérer de manière raisonnable avec la Partie Indemnissante dans la défense du dossier ; et (iii) accorder à la Partie Indemnissante le contrôle principal de la défense du dossier ainsi que des négociations en vue de son règlement. La partie indemnisante peut assumer la défense de toute action, procédure ou instance donnant lieu à une obligation d'indemnisation, sauf si cette prise en charge devait entraîner des conflits d'intérêts potentiels, tels que déterminés de bonne foi par l'indemnisé. La partie indemnisante ne peut transiger sur aucune réclamation, action, procédure ou instance relative à l' Accord, sauf si le règlement comporte également une décharge inconditionnelle de tous les indemnisés de toute responsabilité.

11.4. Réponse de Sectigo à certaines réclamations pour contrefaçon. Si un Service devient, ou s'il est raisonnablement probable de l'avis de Sectigo qu'il devienne, l'objet d'une réclamation pour contrefaçon de droits de propriété intellectuelle, Sectigo en informera rapidement le Souscripteur et pourra, à sa seule discrétion et à ses frais, suspendre la fourniture du Service concerné et, soit : (x) obtenir le droit de continuer à fournir le Service tel que prévu par les Conditions Générales ; (y) modifier le Service afin de le rendre non contrefaisant sans nuire à son utilisation ; ou (z) remplacer le Service par un service fonctionnellement équivalent et non contrefaisant. Si les options ci-dessus ne sont pas commercialement réalisables, chacune des parties pourra résilier le(s) Bon(s) de Commande des Services concernés.

12. Clause de non-responsabilité et limitation de responsabilité.

12.1. Déni de garanties ; Acceptation des risques. SAUF DISPOSITION CONTRAIRE SPÉCIFIQUEMENT ÉNONCÉE DANS L' ACCORD, CHAQUE PARTIE REJETTE EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES, EXPRESSES OU IMPLICITES, RELATIVES AUX SERVICES. CE DÉNI EST APPLICABLE DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI ET COUVRE TOUTES LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER ET DE NON-CONTREFAÇON (CETTE DISPOSITION NE LIMITANT CEPENDANT PAS LES OBLIGATIONS D'INDEMNISATION POUR CONTREFAÇON DE DROITS DE

CONDITIONS). THE SERVICES ARE NOT TO BE USED FOR, OR RELIED UPON AS, CONTROL EQUIPMENT IN HAZARDOUS CIRCUMSTANCES OR CIRCUMSTANCES REQUIRING FAIL-SAFE PERFORMANCE, SUCH AS OPERATION OF NUCLEAR FACILITIES, AIRCRAFT NAVIGATION OR COMMUNICATION SYSTEMS, AIR TRAFFIC CONTROL SYSTEMS, WEAPONS CONTROL SYSTEMS, OR WHERE FAILURE COULD LEAD DIRECTLY TO DEATH, PERSONAL INJURY, OR SEVERE ENVIRONMENTAL DAMAGE, EACH OF WHICH IS AN UNAUTHORIZED USE OF THE SERVICES AND FOR WHICH THE SERVICES WERE NEITHER DESIGNED NOR INTENDED. AS SUCH, SECTIGO DOES NOT WARRANT THAT 1) THE SERVICES WILL MEET SUBSCRIBER'S REQUIREMENTS OR MEET SUBSCRIBER'S EXPECTATIONS OR 2) THAT ACCESS TO THE SERVICES WILL BE UNINTERRUPTED, TIMELY, SECURE, OR ERROR-FREE.

12.2. Damage Limitation. EXCEPT AS PROVIDED BELOW, THE AGGREGATE LIABILITY OF EACH PARTY, ITS AFFILIATES, AND THEIR OFFICERS, DIRECTORS, PARTNERS, EMPLOYEES, AND CONTRACTORS, RESULTING FROM OR CONNECTED TO THE AGREEMENT, SHALL BE LIMITED IN THE AGGREGATE TO (I) FOR BETA/TRIAL SERVICES, ONE HUNDRED US DOLLARS (\$100.00), AND (II) FOR ALL OTHER SERVICES, THE AMOUNT PAID OR PAYABLE BY SUBSCRIBER UNDER THE AGREEMENT DURING THE TWELVE (12) MONTH PERIOD IMMEDIATELY PRECEDING THE EVENTS GIVING RISE TO A CLAIM. EXCEPT AS PROVIDED BELOW, EACH PARTY WAIVES ALL LIABILITY FOR SPECIAL, INDIRECT, INCIDENTAL, OR CONSEQUENTIAL DAMAGES. THIS WAIVER INCLUDES ALL DAMAGES FOR LOST PROFITS, REVENUE, USE, OR DATA AND APPLIES EVEN IF A PARTY IS AWARE OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGES. These limitations apply to the maximum extent permitted by law regardless of 1) the reason for or nature of the liability, including tort claims, 2) the number of claims, 3) the extent or nature of the damages, and 4) whether any other provisions of this Agreement have been breached or proven ineffective.

12.3. Exceptions. If any legal right disallows an exclusion of warranties or disallows limiting certain damages, then the disclaimers of warranty and limitations on liability herein apply to the maximum extent allowed by law.

13. Remedy.

13.1. Equitable Relief. Nothing in the Agreement will limit a party's ability to seek equitable relief except that Subscriber will not seek, in a proceeding filed during the Term (including any Renewal Term) or for one year after the Term (including any Renewal Term) an injunction or an exclusion order of any of the Services or any portion of the Services based on patent infringement.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DÉCRITES À LA SECTION 11 DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES). LES SERVICES NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS COMME OU CONSIDÉRÉS COMME ÉQUIPEMENTS DE CONTRÔLE DANS DES CIRCONSTANCES DANGEREUSES OU NÉCESSITANT UNE PERFORMANCE SANS DÉFAILLANCE, TELLES QUE L'EXPLOITATION D'INSTALLATIONS NUCLÉAIRES, LA NAVIGATION OU LES SYSTÈMES DE COMMUNICATION AÉRIENS, LES SYSTÈMES DE CONTRÔLE DU TRAFIC AÉRIEN, LES SYSTÈMES DE CONTRÔLE D'ARMES, OU TOUTES AUTRES CIRCONSTANCES DANS LESQUELLES UNE DÉFAILLANCE POURRAIT ENTRAÎNER DIRECTEMENT LA MORT, DES BLESSURES CORPORELLES OU DES DOMMAGES ENVIRONNEMENTAUX GRAVES, CHACUNE DE CES UTILISATIONS CONSTITUANT UN USAGE NON AUTORISÉ DES SERVICES, POUR LESQUELS CES SERVICES N'ONT NI ÉTÉ CONÇUS NI PRÉVUS. EN CONSÉQUENCE, SECTIGO NE GARANTIT PAS QUE : 1) LES SERVICES RÉPONDRONT AUX EXIGENCES OU AUX ATTENTES DU SOUSCRIPTEUR OU QUE 2) L'ACCÈS AUX SERVICES SERA ININTERROMPU, PONCTUEL, SÛR OU EXEMPT D'ERREURS.

12.2. Limitation des dommages. SAUF DISPOSITION CONTRAIRE CI-DESSOUS, LA RESPONSABILITÉ CUMULÉE DE CHAQUE PARTIE, DE SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES, AINSI QUE DE LEURS DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS, ASSOCIÉS, EMPLOYÉS ET SOUS-TRAITANTS, RÉSULTANT DE OU LIÉE AU PRÉSENT ACCORD, SERA LIMITÉE DANS SON ENSEMBLE À : (I) POUR LES SERVICES BÊTA/DE TEST, CENT DOLLARS AMÉRICAINS (100,00 \$), ET (II) POUR TOUS LES AUTRES SERVICES, AU MONTANT PAYÉ OU PAYABLE PAR LE SOUSCRIPTEUR EN VERTU DU PRÉSENT ACCORD AU COURS DE LA PÉRIODE DE DOUZE (12) MOIS PRÉCÉDANT IMMÉDIATEMENT LES ÉVÉNEMENTS AYANT DONNÉ LIEU À UNE RÉCLAMATION. SAUF DISPOSITION CONTRAIRE CI-DESSOUS, CHAQUE PARTIE RENONCE À TOUTE RESPONSABILITÉ RELATIVE AUX DOMMAGES SPÉCIAUX, INDIRECTS, ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS. CETTE RENONCIATION COUVRE TOUS LES DOMMAGES RELATIFS AUX PERTES DE PROFITS, DE REVENUS, D'UTILISATION OU DE DONNÉES ET S'APPLIQUE MÊME SI UNE PARTIE A ÉTÉ INFORMÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. Ces limitations s'appliquent dans toute la mesure permise par la loi, indépendamment de 1) la raison ou la nature de la responsabilité, y compris les réclamations délictuelles, 2) le nombre de réclamations, 3) l'étendue ou la nature des dommages, et 4) si d'autres les dispositions du présent Accord ont été violées ou se sont révélées inefficaces.

12.3. Exceptions. Si un droit légal interdit l'exclusion de garanties ou interdit de limiter certains dommages, les exclusions de garantie et limitations de responsabilité prévues aux présentes s'appliquent dans la mesure maximale autorisée par la loi.

13. Recours.

13.1. Mesures équitables. Aucune disposition du présent Accord ne limitera la capacité d'une partie à demander des mesures équitables, à l'exception du fait que le Souscripteur ne pourra pas demander, dans le cadre d'une procédure engagée pendant la Durée (y compris toute Durée de Renouvellement) ou pendant un an après la Durée (y compris toute Durée de Renouvellement), une injonction ou une ordonnance d'exclusion concernant l'un des Services ou toute partie des Services fondée sur une violation de brevet.

13.2. Limitations on Actions. All claims and actions arising from the Agreement must be brought within one year from the date when the cause of action accrued.

14. Miscellaneous.

14.1. Independent Contractors. Sectigo and Subscriber are independent contractors and not agents or employees of each other. Neither party has the power to bind or obligate the other and each party shall bear its own costs and expenses in performing this Agreement.

14.2. Notices. Subscriber shall send all notices to Sectigo by first class mail in writing in English, with return receipt requested, to Sectigo Limited, Unit 7 Campus Road, Listerhills Science Park, Bradford BD7 1HR, United Kingdom, with copy to legalnotices@sectigo.com. Sectigo shall send all notices to Subscriber's contact information listed in the Account. Sectigo may send notices by mail, email, or facsimile.

14.3. Entire Agreement. The Agreement constitutes the entire agreement between the parties with respect to the subject matter herein, superseding all prior or contemporaneous oral or written communications, proposals, representations and other agreements that may exist between the parties, and prevails over any conflicting terms of any quote, order, acknowledgment, or similar communications between the parties. Terms in any purchase order that conflict with, or are in addition to, the Agreement are null and void. The Order Form, each Addendum, and Schedule executed by the parties are incorporated herein by reference. In the event of a conflict between the terms of the documents comprising the Agreement, the order of precedence shall be the Order Form (to the extent that specific deviations from this Enterprise Certificate Agreement are explicitly identified in that Order Form), then any Addendum, then this Enterprise Certificate Agreement, then any Schedule thereto. Section headings are for reference and convenience only and are not part of the interpretation of the Agreement.

14.4. Modifications. Except as otherwise allowed herein, neither party may amend the Agreement unless the amendment is both in writing and signed by the parties. In Sectigo's sole discretion, Sectigo may amend any products or services. If this Agreement is translated in any language other than English, the English version shall prevail in all respects.

14.5. Waiver. A party's failure to enforce a provision of the Agreement will not waive the party's right to enforce the same provision later or the party's right to enforce any other provision of the Agreement. To be effective, all waivers must be both in writing and signed by the party benefiting from the waived provision.

14.6. Force Majeure and Internet Frailties. Other than for payment obligations by Subscriber, neither party will be liable under the Agreement for a delay or failure to perform an obligation to the extent that the delay or failure is caused by an occurrence beyond a party's reasonable control. Each party acknowledges that the operation of the Internet is beyond the other party's reasonable control, and neither party will be liable for a delay or failure caused by an interruption or failure of telecommunication or digital transmission links, Internet slow-downs or failures, or other such transmission failure.

13.2. Limites relatives aux actions. Toutes les réclamations et actions découlant du présent Accord doivent être intentées dans un délai d'un an à compter de la date à laquelle la cause d'action a pris naissance.

14. Dispositions diverses.

14.1. Contractants indépendants. Sectigo et le Souscripteur sont des contractants indépendants et ne sont ni agents ni employés l'un de l'autre. Aucune des parties n'a le pouvoir de lier ou d'engager l'autre, et chaque partie supportera ses propres coûts et dépenses dans l'exécution du présent Accord.

14.2. Notifications. Le Souscripteur doit envoyer toutes les notifications à Sectigo par courrier de première classe, rédigées en anglais, avec accusé de réception, à l'adresse suivante : Sectigo Limited, Unit 7 Campus Road, Listerhills Science Park, Bradford BD7 1HR, Royaume-Uni, avec copie à legalnotices@sectigo.com. Sectigo enverra toutes les notifications aux coordonnées du Souscripteur figurant dans le Compte. Sectigo pourra envoyer les notifications par courrier postal, courrier électronique ou télécopie.

14.3. Intégralité de l' Accord. Le présent Accord constitue l'intégralité de l'accord conclu entre les parties en ce qui concerne l'objet des présentes, remplaçant toutes communications, propositions, déclarations et autres accords oraux ou écrits antérieurs ou concomitants pouvant exister entre les parties, et prévaut sur toute disposition contradictoire figurant dans tout devis, bon de commande, accusé de réception ou communication similaire entre les parties. Les conditions figurant dans tout bon de commande qui seraient contradictoires avec le présent Accord, ou qui viendraient s'y ajouter, sont nulles et non avenues. Le Bon de Commande, chaque Avenant et tout Calendrier signé par les parties sont intégrés aux présentes par référence. En cas de conflit entre les conditions des documents composant le présent Accord, l'ordre de priorité sera le suivant : le Bon de Commande (dans la mesure où des dérogations spécifiques à cet Accord de certificat d'entreprise y sont explicitement identifiées), puis tout Avenant, puis le présent Accord de Certification d'Entreprise, puis tout Annexe y afférent. Les intitulés des sections sont fournis uniquement à titre de référence et de commodité et ne font pas partie de l'interprétation de l' Accord.

14.4. Modifications. Sauf disposition contraire des présentes, aucune des parties ne pourra modifier l' Accord, à moins que ladite modification ne soit faite par écrit et signée par les deux parties. Sectigo pourra, à sa seule discrétion, modifier tout produit ou service. Si le présent Accord est traduit dans une langue autre que l'anglais, la version anglaise prévaudra en toutes circonstances.

14.5. Renonciation. Le fait qu'une partie n'exerce pas un droit ou n'applique pas une disposition de l' Accord ne constitue pas une renonciation au droit de faire valoir ultérieurement ce même droit ou d'appliquer cette même disposition, ni à tout autre droit ou disposition de l' Accord. Pour être valable, toute renonciation doit être faite par écrit et signée par la partie bénéficiant de la disposition à laquelle il est renoncé.

14.6. Force majeure et fragilités d'Internet. Hormis les obligations de paiement du Souscripteur, aucune des parties ne pourra être tenue responsable, au titre de l' Accord, d'un retard ou d'un manquement à l'exécution de ses obligations lorsque ce retard ou ce manquement résulte d'un événement échappant au contrôle raisonnable de ladite partie. Chaque partie reconnaît que le fonctionnement d'Internet échappe au contrôle raisonnable de l'autre partie, et qu'aucune d'elles ne pourra être tenue responsable d'un retard ou d'un manquement résultant d'une interruption ou d'une défaillance des liaisons de

14.7. Governing Law; Venue. The Agreement and any disputes relating to the Services provided hereunder shall be governed and interpreted according to each of the following laws, respectively, without regard to its conflicts of law provisions: (a) the laws of the State of New York, if Subscriber is located in North America; or (b) the laws of England and Wales, if Subscriber is located outside of North America. The parties agree to the exclusive jurisdiction of (a) the courts of New York if Subscriber is located in North America, or (b) the courts of England and Wales if the Subscriber is located outside of North America.

14.8. Assignment. Subscriber shall not assign any of its rights, duties, or obligations under the Agreement without the prior written consent of Sectigo. Any transfer without consent is null and void. Sectigo may assign its rights, duties, and obligations without Subscriber's consent.

14.9. Severability. Any provision determined invalid or unenforceable by rule of law will be reformed to the minimum extent necessary to make the provision valid and enforceable.

14.10. Survival. All provisions of the Agreement related to confidentiality, proprietary rights, indemnification, and limitations of liability survive the termination of the Agreement.

14.11. Rights of Third Parties. Except for Application Software Suppliers and any Relying Party(ies), nothing in the Agreement is intended or shall be construed to give any person or entity any legal or equitable right, remedy, or claim under or in respect of the Agreement.

14.12. Execution; Counterparts. The parties agree to the execution of the Agreement in electronic form. The parties may execute one or more counterparts of the Agreement, all of which taken together shall constitute one and the same instrument.

15. Definitions. Unless otherwise specified, capitalized terms in the Agreement will have the meanings attributed to them in this section.

15.1. "Addendum" means a Sectigo-issued addendum that: (i) references the Agreement, and (ii) specifies a Service Term, adds products or services, and/or incorporates additional terms and/or modifies terms to the Agreement.

15.2. "Affiliate" means a legal entity controlled by a party as of the Effective Date. For the purposes of this definition, "control" shall mean the possession of more than fifty percent (>50%) of the voting equity securities or equity interests in such entity.

15.3. "Agreement" means the entire Agreement between the parties, consisting of all Order Forms, this Enterprise Certificate Agreement, any and all Schedules, any present or future Addendum executed by the parties, and all documents referenced and incorporated therein.

15.4. "Application Software Supplier" means a developer of Internet browser software or other relying-party software that displays or uses Sectigo's Publicly-Trusted Certificates and distributes Sectigo's Publicly-Trusted Root CA Certificates with Sectigo's participation, such as Google Inc., Microsoft Corporation, Mozilla Foundation, etc..

télécommunications ou de transmission numérique, d'un ralentissement ou d'une panne d'Internet, ou de toute autre défaillance de transmission.

14.7. Droit applicable ; Juridiction. L' Accord et tout litige relatif aux Services fournis en vertu des présentes seront régis et interprétés conformément aux législations suivantes, sans égard aux dispositions en matière de conflits de lois : (a) les lois de l'État de New York, si le Souscripteur est situé en Amérique du Nord ; ou (b) les lois d'Angleterre et du pays de Galles, si le Souscripteur est situé en dehors de l'Amérique du Nord. Les parties conviennent de se soumettre à la compétence exclusive : (a) des tribunaux de New York, si le Souscripteur est situé en Amérique du Nord ; ou (b) des tribunaux d'Angleterre et du pays de Galles, si le Souscripteur est situé en dehors de l'Amérique du Nord.

14.8. Cession. Le Souscripteur ne pourra céder aucun de ses droits, devoirs ou obligations au titre de l' Accord sans l'accord écrit préalable de Sectigo. Toute cession effectuée sans consentement est nulle et non avenue. Sectigo pourra céder ses droits, devoirs et obligations sans le consentement du Souscripteur.

14.9. Divisibilité. Toute disposition jugée invalide ou inapplicable par application de la loi sera modifiée dans la mesure minimale nécessaire pour la rendre valide et applicable.

14.10. Survie. Toutes les dispositions de l' Accord relatives à la confidentialité, aux droits de propriété, à l'indemnisation et aux limitations de responsabilité survivront à la résiliation de l' Accord.

14.11. Droits des tiers. À l'exception des Fournisseurs de logiciels d'application et de toute Partie de Confiance, rien dans le présent Accord n'est destiné, ni ne doit être interprété, comme conférant à une personne ou entité un droit légal ou équitable, un recours ou une réclamation au titre du présent Accord ou en relation avec celui-ci.

14.12. Signature ; Exemplaires. Les parties conviennent que le présent Accord puisse être exécuté sous forme électronique. Les parties peuvent signer un ou plusieurs exemplaires de l' Accord, tous constituant ensemble un seul et même instrument.

15. Définitions. Sauf indication contraire, les termes commençant par une majuscule dans le présent Accord ont la signification qui leur est attribuée dans la présente section.

15.1. « Addendum » désigne un addendum émis par Sectigo qui : (i) se réfère à l' Accord, et (ii) précise une Durée de Service, ajoute des produits ou services et/ou intègre des conditions supplémentaires et/ou modifie les termes du présent Accord.

15.2. « Affilié » désigne toute entité juridique contrôlée par une partie à la Date d'Entrée en vigueur. Aux fins de la présente définition, le terme « contrôle » s'entend de la détention de plus de cinquante pour cent (>50 %) des titres de participation ou des droits de vote dans ladite entité.

15.3. « Accord » désigne l'intégralité de l'accord conclu entre les parties, comprenant l'ensemble des Bons de commande, le présent Accord de Certification d'Entreprise, toutes les Annexes, tout Addendum actuel ou futur exécuté par les parties, ainsi que tous les documents qui y sont référencés et incorporés.

15.4. « Fournisseur de logiciels d'application » désigne un développeur de logiciels de navigation Internet ou d'autres logiciels de tiers utilisateurs qui affichent ou utilisent les certificats publiquement reconnus de Sectigo et distribuent les certificats de l'AC Racine publiquement reconnus de Sectigo avec la participation de cette dernière, tels que Google Inc., Microsoft Corporation, Mozilla Foundation, etc.

15.5. "Beta Services" mean Sectigo products or services that are not yet generally available to customers.

15.6. "CA/Browser Forum" means the association of Certificate issuers and Application Software Suppliers whose website is cabforum.org.

15.7. "CABF Standards" refers to the set of industry standards published by the CA/Browser Forum relating to the issuance and management of certain Publicly-Trusted Certificates, including but not limited to: (i) the Baseline Requirements for the Issuance and Management of Publicly Trusted Certificates, (ii) the Guidelines for the Issuance and Management of Extended Validation Certificates, and (iii) the Guidelines for the Issuance and Management of Extended Validation Code Signing Certificates.

15.8. "CA Certificate" means a Certificate that is not an End-Entity Certificate.

15.9. "Certificate" means a digitally signed document that is a public-key certificate in the version 3 format specified by ITU-T Recommendation X.509. The Digital Signature on the certificate binds a subject's identity and other data items to a public key value, thus attesting to the ownership of the Public Key by the subject.

15.10. "Certificate Approver" means a natural person who: (i) is Subscriber's employee or Subscriber's authorized agent, and (ii) who has Subscriber's express authority to represent Subscriber to approve EV Certificate requests submitted by Certificate Requesters.

15.11. "Certificate Manager for Third-Party Certificates" means the optional Services within SCME, available for purchase by Subscriber, to enable management of Third-Party Certificates.

15.12. "Certificate Requester" means a natural person who: (i) is Subscriber's employee or Subscriber's authorized agent, and (ii) who has Subscriber's express authority to represent Subscriber to request an EV Certificate on Subscriber's behalf.

15.13. "Code Signing Certificate" means a Publicly-Trusted, End-Entity Certificate that is issued for purposes of signing software objects and code.

15.14. "Confidential Information" means all documents, information, or processes disclosed by a party to the other that is not accessible or known to the general public, regardless of whether the information was marked as being confidential, but excludes information contained in an issued Certificate.

15.15. "CRL" means a regularly updated time-stamped list of revoked or invalid Private End-Entity Certificates.

15.16. "Department Registration Authority Officer" or "DRAO" means an employee of Subscriber who's role is created by Subscriber's MRAO and/or RAO to perform certain Certificate duties. DRAOs are only permitted visibility of the Certificates and domains to which they have been delegated.

15.17. "Digital Signature" means an encrypted electronic data file which is attached to or logically associated with other electronic data and which identifies and is uniquely linked to the signatory of the electronic data, is created using the signatory's

15.5. « Fonctionnalités Bêta » désigne les produits ou services Sectigo qui ne sont pas encore généralement disponibles pour les clients.

15.6. « CA/Browser Forum » désigne l'association des émetteurs de certificats et des Fournisseurs de logiciels d'application dont le site Internet est cabforum.org.

15.7. « Normes CABF » désigne l'ensemble des normes industrielles publiées par le CA/Browser Forum relatives à l'émission et à la gestion de certains certificats de confiance publique, incluant, sans toutefois s'y limiter : (i) les

Baseline Requirements for the Issuance and Management of Publicly Trusted Certificates (exigences de base pour l'émission et la gestion des certificats de confiance publique), (ii) les Guidelines for the Issuance and Management of Extended Validation Certificates (lignes directrices pour l'émission et la gestion des certificats à validation étendue) et (iii) les Guidelines for the Issuance and Management of Extended Validation Code Signing Certificates (lignes directrices relatives à l'émission et à la gestion des certificats de signature de code à validation étendue).

15.8. « Certificat CA » désigne un certificat qui n'est pas un Certificat d'Entité Finale.

15.9. « Certificat » désigne un document signé numériquement, qui est un certificat de clé publique au format version 3 tel que spécifié par la recommandation ITU-T X.509. La signature numérique sur le certificat lie l'identité d'un sujet et d'autres éléments de données à une valeur de clé publique, attestant ainsi de la propriété de la clé publique par le sujet.

15.10. « Valideur de Certificat » désigne une personne physique qui : (i) est un employé du Souscripteur ou un agent autorisé de celui-ci, et (ii) dispose de l'autorité expresse du Souscripteur pour le représenter et approuver les demandes de certificats EV soumises par les Demandeurs de Certificat.

15.11. « Gestionnaire de Certificats pour Certificats Tiers » désigne les services optionnels au sein de SCME, disponibles à l'achat par le Souscripteur, permettant la gestion des Certificats Tiers.

15.12. « Demandeur de Certificat » désigne une personne physique qui : (i) est un employé du Souscripteur ou un agent autorisé de celui-ci, et (ii) dispose de l'autorité expresse du Souscripteur pour le représenter et demander un certificat EV pour le compte du Souscripteur.

15.13. « Certificat de Signature de Code » désigne un Certificat de Confiance Publique, d'Entité Finale, émis dans le but de signer des objets et du code logiciel.

15.14. « Informations Confidentielles » désigne tous les documents, informations ou processus divulgués par une partie à l'autre qui ne sont pas accessibles ou connus du grand public, que l'information ait été identifiée comme confidentielle ou non, mais exclut les informations contenues dans un certificat émis.

15.15. « CRL » désigne une liste horodatée régulièrement mise à jour des Certificats Privés d'Entité Finale révoqués ou invalides.

15.16. « Agent de l'Autorité d'Enregistrement Départementale » ou « DRAO » désigne un employé du Souscripteur dont le rôle est créé par le MRAO et/ou le RAO du Souscripteur afin d'accomplir certaines fonctions liées aux certificats. Les DRAO ne sont autorisés à voir que les certificats et domaines qui leur ont été délégués.

15.17. « Signature Numérique » désigne un fichier de données électroniques chiffré, joint ou associé logiquement à d'autres données électroniques, qui identifie et est lié de manière unique au signataire de ces données électroniques, est

Private Key and is linked in a way so as to make any subsequent changes to the electronic data detectable.

15.18. "Document Signing Certificate" means a Publicly-Trusted, End-Entity Certificate that is used to sign documents (e.g., PDF).

15.19. "Effective Date" means the date the Agreement is agreed to and last signed by a party.

15.20. "eIDAS Regulation" means Regulation (EU) No 910/2014 of the European Parliament and of the Council of 23 July 2014 on electronic identification and trust services for electronic transactions in the internal market, as amended.

15.21. "Enterprise EV Certificate" means an EV Certificate that is contained within the domain of a valid Sectigo EV Certificate issued to Subscriber and that is validated by Sectigo and approved for issuance by Subscriber acting as an Enterprise RA.

15.22. "Enterprise RA" means a legal entity that is responsible for identification and authentication of subjects of Enterprise EV Certificates and/or S/MIME Certificates and may assist in the application and/or revocation process.

15.23. "EV Certificate" means a Publicly-Trusted, End-Entity Certificate that is signed by a Sectigo root certificate.

15.24. "Industry Standards" mean, individually and collectively, the CABF Standards, the ETSI Standards, and any other standards, rules, guidelines, and requirements applicable to the Publicly-Trusted Certificate (together with any future revisions made from time to time to such Industry Standards).

15.25. "Master Registration Authority Officer" or "MRAO" means an employee of Subscriber who is the highest level of administrator in SCME, has access to all functional areas in SCME, and may delegate management functions and administrative roles.

15.26. "OCSP" means an online Certificate-checking protocol that enables an entity to determine the status of an issued Private End-Entity Certificate.

15.27. "Order Form" means the Sectigo-issued order form that references the Enterprise Certificate Agreement and is signed by the parties.

15.28. "OV Certificate" means a Publicly-Trusted, End-Entity Certificate that is validated by confirming the existence of the entity named in the Certificate and the domain name listed in the Certificate.

15.29. "Premier Support Services" means the support services selected and identified as such on the Order Form and paid for by Subscriber, as further described in section 3.1.

15.30. "Privacy Policy" means the latest version of Sectigo's policies and practices about information privacy set forth at the following URL: <https://www.sectigo.com/es/privacy-policy/>, which may be updated from time to time.

15.31. "Private CA Managed Services" means the Services related to the Privately-Trusted Certificates, including the OCSP/CRL services, but excludes Services related to Publicly-Trusted Certificates.

15.32. "Private End-Entity Certificate" means a Privately-Trusted, End-Entity Certificate that: (i) is validated by Subscriber, and (ii) is issued from the Private Intermediate CA Certificate.

créé au moyen de la clé privée du signataire et est lié de façon à rendre détectable toute modification ultérieure des données électroniques.

15.18. « Certificat de Signature de Documents » désigne un Certificat de Confiance Publique, d'Entité Finale, utilisé pour signer des documents (par exemple, des fichiers PDF).

15.19. « Date d'Entrée en Vigueur » désigne la date à laquelle l' Accord est accepté et signé en dernier par l'une des parties.

15.20. « Règlement eIDAS » désigne le Règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 relatif à l'identification électronique et aux services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, tel que modifié.

15.21. « Certificat EV d'Entreprise » désigne un certificat EV inclus dans le domaine d'un certificat EV Sectigo valide émis au Souscripteur, validé par Sectigo et approuvé pour émission par le Souscripteur agissant en tant qu'Autorité d'Enregistrement d'Entreprise.

15.22. « Autorité d'Enregistrement d'Entreprise » désigne une entité juridique responsable de l'identification et de l'authentification des titulaires de certificats EV d'Entreprise et/ou de certificats S/MIME, et pouvant assister dans les processus de demande et/ou de révocation.

15.23. « Certificat EV » désigne un Certificat d'Entité Finale, de confiance publique, signé par un certificat racine Sectigo.

15.24. « Normes de l'Industrie » désigne, individuellement et collectivement, les Normes CABF, les Normes ETSI et toute autre norme, règle, directive ou exigence applicable au certificat de confiance publique (y compris toutes les révisions ultérieures de ces Normes de l'Industrie).

15.25. « Agent Principal de l'Autorité d'Enregistrement » ou « MRAO » désigne un employé du Souscripteur qui est le plus haut niveau d'administrateur dans SCME, dispose d'un accès à toutes les fonctions de SCME et peut déléguer des fonctions de gestion et des rôles administratifs.

15.26. « OCSP » désigne un protocole de vérification en ligne des certificats permettant à une entité de déterminer le statut d'un Certificat Privé d'Entité Finale émis.

15.27. « Bon de Commande » désigne le bon de commande émis par Sectigo qui fait référence à l' Accord de Certification d'Entreprise et qui est signé par les parties.

15.28. « Certificat OV » désigne un Certificat d'Entité Finale, de Confiance Publique, validé par la confirmation de l'existence de l'entité mentionnée dans le certificat ainsi que du nom de domaine y figurant.

15.29. « Services de Support Premium » désigne les services de support sélectionnés et identifiés comme tels sur le Bon de Commande et payés par le Souscripteur, tels que décrits plus en détail à l'article 3.1.

15.30. « Politique de Confidentialité » désigne la dernière version des politiques et pratiques de Sectigo en matière de confidentialité des informations, disponible à l'adresse suivante : <https://www.sectigo.com/es/privacy-policy/>, pouvant être mise à jour de temps à autre.

15.31. « Services de Gestion de CA Privée » désigne les services relatifs aux certificats de confiance privée (Privately-Trusted Certificates), y compris les services OCSP/CRL, mais à l'exclusion des services liés aux certificats de confiance publique.

15.32. « Certificat Privé d'Entité Finale » désigne un Certificat d'Entité Finale, de Confiance Privée, qui : (i) est validé par le Souscripteur, et (ii) est émis à partir du Certificat Intermédiaire CA Privé.

15.33. "Private Key" means the key of a key pair that is kept secret by the holder of the key pair, and that is used to create Digital Signatures and/or to decrypt electronic records or files that were encrypted with the corresponding Public Key.

15.34. "Privately-Trusted" and "Privately-Trusted Certificate" mean a Certificate that is not a Publicly-Trusted Certificate.

15.35. "Professional Services" means all other implementation services, customization, integration, data import and export, monitoring, technical support, maintenance, training, backup and recovery, and change management.

15.36. "Public Key" means the key of a key pair that may be publicly disclosed by the holder of the corresponding Private Key and that is used by a Relying Party to verify Digital Signatures created with the holder's corresponding Private Key and/or to encrypt messages so that they can be decrypted only with the holder's corresponding Private Key.

15.37. "Publicly-Trusted" and "Publicly-Trusted Certificate" mean a Certificate that is either (i) trusted by virtue of the fact that its corresponding CA Certificate is distributed as a trust anchor by Application Software Suppliers in widely-available application software, or (ii) is issued in accordance with the eIDAS Regulation.

15.38. "Registration Authority Officer" or "RAO" means an employee of Subscriber that has the ability, as granted to them by the MRAO, to request and manage Certificates for domains owned and controlled by Subscriber. RAOs may also appoint DRAOs.

15.39. "Relying Party" means any entity other than Subscriber that relies on a valid Publicly-Trusted Certificate and that meets the conditions found in the Relying Party Agreement.

15.40. "Relying Party Agreement" refers to an agreement, available in the Repository, that governs the use of a Publicly-Trusted Certificate by a Relying Party.

15.41. "Repository" means Sectigo's publicly available collection of databases and documents for storing and retrieving information relating to Certificates set forth at the following URL: <https://www.sectigo.com/legal/>, which may be updated from time to time.

15.42. "Reseller" means the legal entity authorized by Sectigo to resell SCME and Certificates to Subscriber.

15.43. "S/MIME Certificate" or "Secure Multipurpose Internet Mail Extensions Certificate" means a Certificate that is used for cryptographically signing and encrypting email.

15.44. "Sectigo Certificate Manager Enterprise" or "SCME" means Sectigo's web-based Certificate management and ordering platform, the related APIs, and documentation.

15.45. "Service Date" means the date from which Subscriber accesses SCME as a non-Trial Service.

15.46. "Services" means SCME, the Certificates, Professional Services, and other products and services, made available by Sectigo and ordered by Subscriber.

15.33. « Clé Privée » désigne la clé d'une paire de clés conservée secrète par son détenteur, utilisée pour créer des signatures numériques et/ou déchiffrer des enregistrements ou fichiers électroniques chiffrés à l'aide de la clé publique correspondante.

15.34. « De Confiance Privée » et « Certificat de Confiance Privée » désignent un certificat qui n'est pas un certificat de confiance publique.

15.35. « Services Professionnels » désigne tous les autres services d'implémentation, de personnalisation, d'intégration, d'importation et d'exportation de données, de surveillance, d'assistance technique, de maintenance, de formation, de sauvegarde et de restauration, ainsi que de gestion du changement.

15.36. « Clé Publique » désigne la clé d'une paire de clés pouvant être divulguée publiquement par le détenteur de la clé privée correspondante et utilisée par un tiers de confiance pour vérifier les signatures numériques créées avec la clé privée correspondante du détenteur et/ou chiffrer des messages pouvant être déchiffrés uniquement avec la clé privée correspondante du détenteur.

15.37. « De Confiance Publique » et « Certificat de Confiance Publique » désignent un certificat qui est soit (i) reconnu comme fiable du fait que son certificat CA correspondant est distribué en tant qu'ancre de confiance par les Fournisseurs de Logiciels Applicatifs dans des logiciels largement disponibles, soit (ii) émis conformément au Règlement eIDAS.

15.38. « Agent de l'Autorité d'Enregistrement » ou « RAO » désigne un employé du Souscripteur qui a la capacité, telle que lui est conférée par le MRAO, de demander et de gérer des certificats pour les domaines détenus et contrôlés par le Souscripteur. Les RAO peuvent également nommer des DRAO.

15.39. « Partie de Confiance » désigne toute entité autre que le Souscripteur qui se fie à un Certificat Publiquement Fiable valide et qui satisfait aux conditions énoncées dans l' Accord de Partie de Confiance.

15.40. « Accord de Partie de Confiance » désigne un Accord, disponible dans le Référentiel, qui régit l'utilisation d'un Certificat Publiquement Fiable par une Partie de Confiance.

15.41. « Référentiel » désigne la collection publique de bases de données et de documents de Sectigo destinée à stocker et à récupérer les informations relatives aux Certificates, accessible à l'adresse suivante : <https://www.sectigo.com/legal/>, laquelle peut être mise à jour périodiquement.

15.42. « Revendeur » désigne la personne morale autorisée par Sectigo à revendre SCME et les Certificates au Souscripteur.

15.43. « Certificat S/MIME » ou « Certificat Secure Multipurpose Internet Mail Extensions » désigne un Certificat utilisé pour signer et chiffrer des courriels de manière cryptographique.

15.44. « Sectigo Certificate Manager Enterprise » ou « SCME » désigne la plateforme web de gestion et de commande de Certificates de Sectigo, les API associées ainsi que la documentation afférente.

15.45. « Date de Service » désigne la date à partir de laquelle le Souscripteur accède à SCME comme un Service non expérimental.

15.46. « Services » désigne SCME, les Certificates, les Services Professionnels, ainsi que les autres produits et services mis à disposition par Sectigo et commandés par le Souscripteur.

15.47. "Service Term" means (i) for Trial Services, the duration communicated to Subscriber by Sectigo for the Trial Service, and (ii) for all other Services, the duration specified on the Order Form applicable to the purchased Service.

15.48. "Subscriber" means the legal entity identified as such on the Order Form.

15.49. "Term" means the period of time from the Effective Date until the earlier of: (i) expiration or termination of all Service Terms, or (ii) termination of the Agreement as provided herein.

15.50. "Third-Party Certificate" means a Certificate that is not issued by Sectigo, Subscriber, or their respective Affiliates.

15.51. "Transition Services" mean those Services with limited functionality, capabilities, and/or features, or other restrictions on access and use, that are provided by Sectigo for the purpose of assisting Subscriber's transition to another service provider and that are listed as such on the Order Form, if any.

15.52. "Trial Services" mean Services that are offered to Subscriber on a free-to-try basis for a limited period.

15.47. « Durée de Service » désigne (i) pour les Services d'Essai, la durée communiquée au Souscripteur par Sectigo pour le Service d'Essai, et (ii) pour tous les autres Services, la durée spécifiée sur le Bon de Commande applicable au Service acquis.

15.48. « Souscripteur » désigne la personne morale identifiée comme telle sur le Bon de Commande.

15.49. « Durée » désigne la période allant de la Date d'Entrée en Vigueur jusqu'à la première des deux dates suivantes : (i) l'expiration ou la résiliation de toutes les Durées de Service, ou (ii) la résiliation de l' Accord tel que prévu aux présentes.

15.50. « Certificat Tiers » désigne un Certificat qui n'est pas émis par Sectigo, le Souscripteur, ou leurs Sociétés Affiliées respectives.

15.51. « Services de Transition » désigne les Services ayant des fonctionnalités, des capacités et/ou des caractéristiques limitées, ou toute autre restriction d'accès et d'utilisation, fournis par Sectigo dans le but d'assister le Souscripteur lors de la transition vers un autre fournisseur de services et figurant en tant que tels sur le Bon de Commande, le cas échéant.

15.52. « Services d'Essai » désigne les Services proposés au Souscripteur à titre gratuit et pour une durée limitée.

This Schedule 1 between Subscriber and Sectigo is hereby made a part of, and fully incorporated into, the Enterprise Certificate Agreement, which, together with this Schedule 1, governs the products and services described herein. Capitalized terms used in this Schedule 1 and not defined herein shall have the meanings attributed to them in the Enterprise Certificate Agreement.

L'Annexe 1 entre le Souscripteur et Sectigo fait partie intégrante de l' Accord de Certification d'Entreprise et y est pleinement incorporée. Cette Annexe 1, conjointement avec l' Accord de Certification d'Entreprise, régit les produits et services qui y sont décrits. Les termes commençant par une majuscule utilisés dans la présente Annexe 1 et qui ne sont pas définis aux présentes ont le sens qui leur est attribué dans l' Accord de Certification d'Entreprise.

Schedule 1 – Public Certificates

1. Certificates (General).

1.1. Registration. The licenses granted herein are contingent upon Sectigo's successful validation of Subscriber. Subscriber authorizes Sectigo to carry out a background check, a credit check, or both as part of the validation process. Subscriber shall provide additional information reasonably requested by Sectigo.

1.2. Request. When applying for a Certificate, Subscriber shall submit a certificate request in SCME by an individual with the authority to order Certificates on behalf of the entity to be listed in the Certificate.

1.3. Certificate Validation. Subscriber represents and warrants that it shall only request SSL/TLS DV Certificates, OV Certificates, EV Certificates, and QWACs for domains that are owned or controlled by Subscriber or its Affiliates. Subscriber shall assist, if necessary, Sectigo to validate each Certificate ordered through SCME. When validating orders for Publicly-Trusted Certificates, Sectigo shall follow the processes and procedures in the CPS. Sectigo shall not invoice Subscriber for any Certificates failing validation.

1.4. Restrictions Subscriber shall not: (i) impersonate or misrepresent Subscriber's affiliation with any entity; (ii) modify, sub-license, create a derivative work of, or transfer to any non-Affiliate third party any Certificate (except as required to use the Certificate) or the associated Private Key; (iii) install or use an issued Certificate until after Subscriber has reviewed and verified the Certificate data's accuracy; (iv) use a Certificate, if Subscriber reasonably believes 1) any information in the Certificate is, or becomes, incorrect or inaccurate, 2) there is evidence that the Certificate was used to sign Suspect Code, if the Certificate is a Code Signing Certificate, or 3) the Private Key associated with the Public Key contained in the Certificate was misused or compromised; (v) use a Certificate with any on-line control equipment in hazardous environments requiring fail-safe performance where the failure of the Certificate could lead directly to death, personal injury, or severe physical or environmental damage; (vi) use a Certificate, or the associated Private Key, to upload or distribute any files or software that may damage the operation of another's computer; (vii) apply for a Code Signing Certificate if the Public Key in the Certificate is or will be used with a non-Code Signing Certificate; (viii) use a Code Signing Certificate, or the associated Private Key, to sign software that contains Suspect Code; (ix) use the Services to send unsolicited bulk correspondence or 5) create a Private Key that is substantially similar to a Sectigo or third party's Private Key; (x) make representations regarding the Service to any third

Annexe 1 – Certificats Publics

1. Certificats (Dispositions générales)

1.1. Enregistrement. Les licences accordées aux présentes sont conditionnées par la validation réussie du Souscripteur par Sectigo. Le Souscripteur autorise Sectigo à effectuer une vérification des antécédents, une vérification de crédit, ou les deux, dans le cadre du processus de validation. Le Souscripteur devra fournir les informations supplémentaires raisonnablement demandées par Sectigo.

1.2. Demande. Lorsqu'il sollicite un Certificat, le Souscripteur devra soumettre une demande de Certificat dans SCME par l'intermédiaire d'une personne ayant autorité pour commander des Certificats au nom de l'entité devant être mentionnée dans le Certificat.

1.3. Validation des certificats. Le Souscripteur déclare et garantit qu'il ne sollicitera que des Certificats SSL/TLS DV, des Certificats OV, des Certificats EV et des QWACs pour des domaines qui lui appartiennent ou qu'il contrôle, ou qui sont détenus ou contrôlés par ses Sociétés Affiliées. Le Souscripteur assistera, si nécessaire, Sectigo pour valider chaque Certificat commandé via SCME. Lors de la validation des commandes de Certificats Publiquement Fiables, Sectigo suivra les processus et procédures décrits dans le CPS. Sectigo ne facturera pas le Souscripteur pour les Certificats n'ayant pas passé la validation.

1.4. Restrictions Le Souscripteur ne doit pas : (i) usurper l'identité ou faussement représenter son affiliation avec une entité quelconque ; (ii) modifier, sous-licencier, créer une œuvre dérivée de, ou transférer à un tiers non affilié tout Certificat (sauf si nécessaire pour l'utilisation du Certificat) ou la Clé Privée associée ; (iii) installer ou utiliser un Certificat émis avant que le Souscripteur ait vérifié l'exactitude des données du Certificat ; (iv) utiliser un Certificat s'il estime raisonnablement que 1) toute information figurant dans le Certificat est ou devient incorrecte ou inexacte, 2) il existe des preuves que le Certificat a été utilisé pour signer un Code Suspect (dans le cas d'un Certificat de Signature de Code), ou 3) la Clé Privée associée à la Clé Publique contenue dans le Certificat a été utilisée de façon abusive ou compromise ; (v) utiliser un Certificat avec des équipements de contrôle en ligne dans des environnements dangereux nécessitant un fonctionnement sécurisé où la défaillance du Certificat pourrait entraîner directement la mort, des blessures corporelles ou des dommages physiques ou environnementaux graves ; (vi) utiliser un Certificat ou la Clé Privée associée pour télécharger ou distribuer des fichiers ou logiciels susceptibles d'endommager le fonctionnement de l'ordinateur d'autrui ; (vii) demander un Certificat de Signature de Code si la Clé Publique du Certificat est ou sera utilisée avec un Certificat autre qu'un Certificat de Signature de Code ; (viii) utiliser un Certificat de Signature de Code ou la Clé Privée associée pour signer un logiciel contenant du Code Suspect ;

party except as agreed to in writing by Sectigo; (xi) take any action that imposes an unreasonably or disproportionately large load on Sectigo's infrastructure; (xii) use a Certificate after its expiration or its revocation, or the termination of the Agreement; or (xiii) compromise any Private Key or use a Certificate if Subscriber has reason to believe that such Certificate, or the associated Private Key, has been compromised.

1.5. **Revocation.** Subscriber is hereby informed, and acknowledges understanding, of the reasons for revoking a Certificate. Sectigo may or otherwise be required to revoke a Certificate based on the conditions contained in the Industry Standards, which are incorporated herein by reference and made a part of this Agreement. Subscriber acknowledges that such conditions may necessitate Certificate revocation within twenty-four (24) hours of issue identification. Sectigo may also revoke a Certificate if Sectigo reasonably believes that: (i) Confidential Information related to the Certificate is misused or compromised, or Confidential Information could be disclosed if the Certificate is not revoked; (ii) the technical content or the format of the Certificate presents an unacceptable risk, in Sectigo's opinion, to Application Software Suppliers or Relying Parties; (iii) Subscriber has been added as a denied party or prohibited person to a blacklist, or is operating from a prohibited destination under the laws of Sectigo's jurisdiction of operation; or (iv) the CA Certificate, to which the Certificate is chained, is revoked.

1.6. **Discontinued Certificates.** Sectigo may modify or discontinue any type of Certificate. Unless the modification or discontinuance is caused by a change in Industry Standards, Sectigo shall replace any discontinued Certificate type with a similar Certificate. If a modification caused by a change in Industry Standards requires the purchase of additional software or hardware to be compliant, Sectigo may provide such software or hardware to Subscriber at an additional cost.

2. Publicly-Trusted Certificates.

2.1. **Publicly-Trusted End-Entity Certificates.** Subject to the terms herein, after a Publicly-Trusted Certificate has been successfully validated and issued by Sectigo, Sectigo grants Subscriber a non-exclusive, non-transferable license to use the issued Certificate: (i) on the server hosting the domain name(s) listed in the Certificate, if the Certificate is a SSL/TLS DV Certificate, OV Certificate, EV Certificate, or QWAC, (ii) to sign and encrypt email messages, if the Certificate is a Client Certificate, email Certificate or a QCert for ESign, (iii) to sign software objects or code, if the Certificate is a Code Signing Certificate, or (iv) to sign documents for Subscriber's legitimate business purposes, if the Certificate is a Document Signing Certificate, a QCert for ESeal, or a QCert for ESign, until the earlier of expiration or revocation of the Certificate or termination of the Service Term as provided herein.

2.2. **Public Intermediate CA Certificates.** Subject to the terms herein, and provided Subscriber has purchased and paid for the Public Intermediate CA Certificate, after Sectigo's creation of a Public Intermediate CA Certificate pursuant to the Agreement, Sectigo grants Subscriber a limited, revocable, non-

(ix) utiliser les Services pour envoyer des correspondances massives non sollicitées ou créer une Clé Privée substantiellement similaire à celle de Sectigo ou d'un tiers; (x) faire des déclarations concernant le Service à un tiers sauf accord écrit préalable de Sectigo; (xi) entreprendre toute action imposant une charge déraisonnable ou disproportionnée sur l'infrastructure de Sectigo; (xii) utiliser un Certificat après son expiration, sa révocation ou la résiliation de l'Accord; (xiii) compromettre une Clé Privée ou utiliser un Certificat si le Souscripteur a des raisons de croire que ledit Certificat ou la Clé Privée associée a été compromis.

1.5. **Révocation.** Le Souscripteur est informé et reconnaît comprendre les raisons pouvant conduire à la révocation d'un Certificat. Sectigo peut, ou doit le cas échéant, révoquer un Certificat selon les conditions énoncées dans les Normes Industrielles, qui sont incorporées par référence et font partie intégrante du présent Accord. Le Souscripteur reconnaît que ces conditions peuvent exiger la révocation d'un Certificat dans les vingt-quatre (24) heures suivant l'identification du problème. Sectigo peut également révoquer un Certificat si elle estime raisonnablement que : (i) des Informations Confidentielles relatives au Certificat sont utilisées de manière abusive ou compromises, ou que ces Informations Confidentielles pourraient être divulguées si le Certificat n'est pas révoqué; (ii) le contenu technique ou le format du Certificat présente un risque inacceptable, selon l'avis de Sectigo, pour les Fournisseurs de Logiciels Applicatifs ou les Parties de Confiance; (iii) le Souscripteur a été ajouté en tant que personne interdite ou partie refusée sur une liste noire, ou opère depuis une destination prohibée selon les lois de la juridiction d'exploitation de Sectigo; ou (iv) le Certificat de l'Autorité de Certification, auquel le Certificat est lié, est révoqué.

1.6. **Certificats abandonnés.** Sectigo peut modifier ou abandonner tout type de Certificat. Sauf si la modification ou l'abandon est causé par un changement dans les Normes Industrielles, Sectigo remplacera tout type de Certificat abandonné par un Certificat similaire. Si une modification due à un changement dans les Normes Industrielles nécessite l'achat de logiciels ou matériels supplémentaires pour être conforme, Sectigo pourra fournir ces logiciels ou matériels au Souscripteur moyennant un coût supplémentaire.

2. Certificats de confiance publique.

2.1. **Certificat d'Entité Finale de Confiance Publique.** Sous réserve des conditions énoncées aux présentes, après qu'un certificat de confiance publique a été validé et émis avec succès par Sectigo, Sectigo accorde au Souscripteur une licence non exclusive et non transférable d'utiliser le certificat émis : (i) sur le serveur hébergeant le ou les noms de domaine répertoriés dans le certificat, si le certificat est un certificat SSL/TLS DV, un certificat OV, un certificat EV ou un QWAC, (ii) pour signer et chiffrer des messages électroniques, si le certificat est un certificat client, un certificat email ou un QCert pour ESign, (iii) pour signer des objets logiciels ou du code, si le certificat est un certificat de signature de code, ou (iv) pour signer des documents à des fins commerciales légitimes du Souscripteur, si le certificat est un certificat de signature de documents, un QCert pour ESeal ou un QCert pour ESign, et ce jusqu'à l'expiration ou la révocation du certificat, ou la résiliation de la durée du service comme prévu aux présentes, selon la première de ces éventualités.

2.2. **Certificats d'AC Intermédiaire de Confiance Publique.** Sous réserve des conditions énoncées aux présentes, et à condition que le Souscripteur ait acheté et payé le Certificat d'AC Intermédiaire de Confiance Publique, après la création par Sectigo d'un Certificat d'AC Intermédiaire de Confiance

exclusive, non-transferable license during the Service Term to (i) use the Public Intermediate CA Certificate to sign and issue End-Entity Certificates to applicants who have passed the validation requirements described in section 1.3, and (ii) download a copy of each Public Intermediate CA Certificate to confirm the validity of each End-Entity Certificate. Subscriber expressly agrees that each Public Intermediate CA Certificate (including any related intellectual property rights) is owned by Sectigo or its third-party licensors and will remain the sole and exclusive property of Sectigo and its third-party licensors. No rights or licenses with respect to a Public Intermediate CA Certificate, or in any related patents, trademarks, copyrights and proprietary and trade secret rights, are granted or deemed granted hereunder or in connection herewith, other than those rights expressly granted in the Agreement. Except for Public Intermediate CA Certificate capable of issuing EV Certificates, Subscriber may re-brand Certificates issued from a Public Intermediate CA Certificate with Subscriber's names, brands, marks, logos and graphics ("Branding", provided that such Branding is approved by Sectigo in writing prior to the dissemination of the branded Certificates and provided that the Branding does not violate or infringe upon any third party's rights, including trademark, copyright, patent, and other intellectual or proprietary rights).

2.3. Subscriber Agreement. The Agreement, consisting of the Order Form, the Enterprise Certificate Agreement, this Schedule 1, and any present or future Order Forms or Addendum executed by the parties, as well as any documents referenced and incorporated therein, is the subscriber agreement required by the CPS and Industry Standards for all Publicly-Trusted Certificates issued to Subscriber and applies to multiple future Certificates requested or issued during the Term.

2.4. Lifecycle. Subscriber may order Publicly-Trusted End-Entity Certificates with lifecycles equal to the lesser of: (i) the maximum lifecycle allowed by the CPS or Industry Standards, (ii) the lifecycles stated on the Order Form, or (iii) the remaining Service Term rounded up to a whole year. Sectigo may modify Certificate lifecycles as necessary to comply with changes in Industry Standards, third parties chained to Sectigo's Root CA Certificates, Sectigo's auditors, and Application Software Suppliers.

3. Subscriber Responsibility.

3.1. Obligations. Subscriber warrants and covenants, throughout the Term, to: (i) in connection with the issuance of a Certificate, provide accurate and complete information at all times to Sectigo in the Certificate request and as otherwise requested; (ii) install and use each SSL/TLS DV Certificate, OV Certificate, EV Certificate, and QWAC 1) only on domains owned or controlled by Subscriber and 2) only on the server(s) accessible at the domain name listed in the Certificate; (iii) review and verify the accuracy of the data in each Certificate prior to installing and using the Certificate, and immediately inform Sectigo if any data listed in a Certificate changes or ceases to be accurate; (iv) be responsible, at Subscriber's expense, for 1) all computers, telecommunication equipment, software, access to the Internet, and communications networks (if any) required to use SCME or Certificates, 2) the conduct of

Publique conformément à l' Accord, Sectigo accorde au Souscripteur une licence limitée, révocable, non exclusive et non transférable, pendant la durée du service, afin de (i) utiliser le certificat d'AC Intermédiaire de Confiance Publique pour signer et émettre des Certificats d'Entité Finale aux demandeurs ayant satisfait aux exigences de validation décrites à la section 1.3, et (ii) télécharger une copie de chaque Certificat d'AC Intermédiaire de Confiance Publique pour confirmer la validité de chaque Certificat d'Entité Finale. Le Souscripteur accepte expressément que chaque certificat d'AC intermédiaire de confiance publique (y compris les droits de propriété intellectuelle y afférents) est la propriété de Sectigo ou de ses concédants tiers et restera la propriété exclusive de Sectigo et de ses concédants tiers. Aucun droit ni aucune licence relatifs à un certificat d'AC intermédiaire de confiance publique, ou aux brevets, marques, droits d'auteur et droits de propriété et secrets commerciaux y afférents, ne sont accordés ni réputés accordés par les présentes ou en relation avec les présentes, hormis les droits expressément accordés dans l' Accord. À l'exception des certificats d'AC intermédiaire de confiance publique capables d'émettre des certificats EV, le Souscripteur peut re-marquer les certificats émis à partir d'un certificat d'AC intermédiaire de confiance publique avec ses noms, marques, logos et graphismes (« Marquage »), à condition que ce Marquage soit approuvé par écrit par Sectigo avant la diffusion des certificats marqués et qu'il ne viole ni ne porte atteinte aux droits de tiers, notamment les droits de marque, d'auteur, de brevet et autres droits de propriété intellectuelle ou de propriété.

2.3. Accord du souscripteur. L' Accord, composé du Bon de commande, de l' Accord de Certification d'Entreprise, de la présente Annexe 1, et de tout bon de commande ou avenant présent ou futur signé par les parties, ainsi que de tout document qui y est mentionné et incorporé, constitue l' Accord du souscripteur requis par le CPS et les Normes de l'industrie pour tous les certificats de confiance publique émis au Souscripteur et s'applique à de multiples certificats futurs demandés ou émis pendant la Durée.

2.4. Cycle de vie. Le Souscripteur peut commander des Certificats d'Entité Finale de Confiance Publique dont les cycles de vie sont égaux à la plus courte des durées suivantes : (i) la durée de vie maximale autorisée par le CPS ou les Normes de l'industrie, (ii) les durées de vie indiquées sur le Bon de commande, ou (iii) la durée de service restante arrondie à une année entière. Sectigo peut modifier les cycles de vie des certificats si nécessaire pour se conformer aux modifications des Normes de l'industrie, aux tiers chaînés aux certificats de l'AC racine de Sectigo, aux auditeurs de Sectigo et aux Fournisseurs de logiciels applicatifs.

3. Responsabilités du souscripteur.

3.1. Obligations. Le Souscripteur garantit et s'engage, pendant toute la Durée, à : (i) fournir en permanence à Sectigo des informations exactes et complètes dans la demande de certificat et comme demandé; (ii) installer et utiliser chaque certificat SSL/TLS DV, certificat OV, certificat EV et QWAC 1) uniquement sur les domaines détenus ou contrôlés par le Souscripteur et 2) uniquement sur le ou les serveurs accessibles au nom de domaine indiqué dans le certificat; (iii) examiner et vérifier l'exactitude des données dans chaque certificat avant son installation et son utilisation, et informer immédiatement Sectigo si des données figurant dans un certificat changent ou deviennent inexactes; (iv) être responsable, aux frais du Souscripteur, de 1) tous les ordinateurs, équipements de télécommunication, logiciels, accès à Internet et réseaux de communication (le cas échéant)

MRAO, DRAO, RAO, and all SCME Administrators, and 3) Subscriber's conduct and its website maintenance, operation, development, and content; (v) promptly inform Sectigo if Subscriber becomes aware of any misuse of the Certificates and assist Sectigo in preventing, curing, and rectifying any misuse; (vi) take all reasonable measures to assure control of, keep confidential, and properly protect at all times the Private Key that corresponds to the Public Key to be included in a Certificate; (vii) immediately cease using a Certificate and the related Private Key and request revocation of the Certificate if 1) any information in the Certificate is or becomes incorrect or inaccurate, or 2) there is any actual or suspected misuse or compromise of the Private Key associated with the Certificate; (viii) cease all use of the Certificate and its Private Key upon expiration or revocation of the Certificate; (ix) comply with all regulations, policies, and procedures of its networks while using SCME and Certificates, and obtain and keep in force any authorization, permission or license necessary for Subscriber to use the Certificates and SCME; and (x) abide all applicable laws, rules, regulations, and guidelines when using SCME and the Certificates.

4. **Retention.** Information provided by Subscriber for the validation of a Publicly-Trusted Certificate shall be retained by Sectigo in accordance with the CPS for not less than two (2) years, or as necessary to comply with applicable laws and Industry Standards. The retention period shall begin on the date of the rejection, expiration, or revocation of a Certificate. Copies of Certificates are held, regardless of their status, whether active, expired or revoked.

5. **Remedy.**

5.1. **Remedy.** Subscriber's sole remedy for a defect in a Certificate is for Sectigo to use commercially reasonable efforts to cure the defect after receiving notice of the defect. Sectigo is not obligated to correct a defect if: (i) Subscriber misused, damaged, or modified the Certificate, (ii) Subscriber did not promptly report the defect to Sectigo, or (iii) Subscriber has breached any provision of the Agreement.

6. **Disclosures.** Subscriber acknowledges and understands that (i) issued Certificates are embedded with information about Subscriber (such as Subscriber's domain name, jurisdiction of incorporation, or email address), which varies depending on the type Certificate ordered by Subscriber, (ii) issued Certificates may be logged in publicly-accessible Certificate transparency databases for purposes of detecting and preventing phishing attacks and other forms of fraud, and (iii) Certificates logged in publicly-accessible Certificate transparency databases cannot be removed, modified, or redacted.

7. **Industry Standards.** The parties shall comply with all Industry Standards (together with any future revisions made from time to time to such Industry Standards) as applicable to the Certificates.

8. **Third Party Rights.**

8.1. **Third Party Beneficiaries.** Except for Application Software Suppliers and Relying Parties, nothing in the Agreement is intended or shall be construed to give any person

nécessaires à l'utilisation de SCME ou des certificats, 2) la conduite des MRAO, DRAO, RAO et de tous les administrateurs SCME, et 3) la conduite du Souscripteur ainsi que la maintenance, l'exploitation, le développement et le contenu de son site web; (v) informer rapidement Sectigo s'il prend connaissance d'une utilisation abusive des certificats et aider Sectigo à prévenir, corriger et rectifier toute utilisation abusive; (vi) prendre toutes les mesures raisonnables pour garantir le contrôle, garder confidentielle et protéger correctement en tout temps la clé privée correspondant à la clé publique devant être incluse dans un certificat; (vii) cesser immédiatement d'utiliser un certificat et la clé privée associée et demander la révocation du certificat si 1) toute information figurant dans le certificat est ou devient incorrecte ou inexacte, ou 2) il y a un usage abusif ou un compromis avéré ou suspecté de la clé privée associée au certificat; (viii) cesser toute utilisation du certificat et de sa clé privée à l'expiration ou à la révocation du certificat; (ix) se conformer à tous les règlements, politiques et procédures de ses réseaux lors de l'utilisation de SCME et des certificats, et obtenir et maintenir en vigueur toute autorisation, permission ou licence nécessaire au Souscripteur pour utiliser les certificats et SCME; et (x) respecter toutes les lois, règles, réglementations et directives applicables lors de l'utilisation de SCME et des certificats.

4. **Conservation.** Les informations fournies par le Souscripteur pour la validation d'un certificat de confiance publique doivent être conservées par Sectigo conformément au CPS pour une durée d'au moins deux (2) ans, ou selon ce qui est nécessaire pour se conformer aux lois et Normes de l'industrie applicables. La période de conservation commence à la date de rejet, d'expiration ou de révocation d'un Certificat. Les copies des certificats sont conservées, quel que soit leur statut, qu'ils soient actifs, expirés ou révoqués.

5. **Recours.**

5.1. **Recours.** Le seul recours de le Souscripteur en cas de défaut d'un certificat est que Sectigo déploie des efforts commercialement raisonnables pour corriger le défaut après réception d'un avis concernant ce défaut. Sectigo n'est pas tenu de corriger un défaut si: (i) le Souscripteur a fait un usage abusif du certificat, l'a endommagé ou modifié, (ii) le Souscripteur n'a pas signalé rapidement le défaut à Sectigo, ou (iii) le Souscripteur a enfreint une quelconque disposition du présent Accord.

6. **Divulgations.** Le Souscripteur reconnaît et comprend que: (i) les certificats émis contiennent des informations sur le Souscripteur (comme le nom de domaine du Souscripteur, sa juridiction d'incorporation ou son adresse électronique), qui varient selon le type de certificat commandé par le Souscripteur; (ii) les certificats émis peuvent être consignés dans des bases de données de transparence des certificats accessibles au public afin de détecter et prévenir les attaques de phishing et autres formes de fraude; et (iii) les certificats consignés dans des bases de données de transparence des certificats accessibles au public ne peuvent pas être supprimés, modifiés ou expurgés.

7. **Normes de l'industrie.** Les parties se conformeront à toutes les Normes de l'industrie (ainsi qu'à toute révision future apportée de temps à autre à ces Normes de l'industrie) applicables aux certificats.

8. **Droits des tiers.**

8.1. **Bénéficiaires tiers.** À l'exception des Fournisseurs de logiciels applicatifs et des Parties de confiance, rien dans l'Accord n'a pour but ni ne doit être interprété comme conférant

or entity any legal or equitable right, remedy, or claim under or in respect of the Agreement.

8.2. **Relying Party Warranty.** Subscriber acknowledges that the Relying Party Warranty is only for the benefit of Relying Parties. Subscriber does not have rights under the Relying Party Warranty, including any right to enforce the terms or make a claim. Sectigo shall manage any claims or disputes arising from the Relying Party Warranty in accordance with both the CPS and Relying Party Agreement.

9. **Definitions.** Unless otherwise specified, capitalized terms in the Agreement will have the meanings attributed to them in this section.

9.1. "Application Software Supplier" means a developer of Internet browser software or other relying-party software that displays or uses Sectigo's Publicly-Trusted Certificates and distributes Sectigo's Publicly-Trusted Root CA Certificates with Sectigo's participation, such as Google Inc., Microsoft Corporation, Mozilla Foundation, etc..

9.2. "Certification Practices Statement" or "CPS" means the latest version of the Sectigo document(s) posted in the Repository that explains Sectigo's policies and practices of how the applicable Publicly-Trusted Certificate is created, issued, managed, and used.

9.3. "DV Certificate" means a Publicly-Trusted, End-Entity Certificate that is validated by confirming the domain name listed in the Certificate.

9.4. "OV Certificate" means a Publicly-Trusted, End-Entity Certificate that is validated by confirming the existence of the entity named in the Certificate and the domain name listed in the Certificate.

9.5. "Public Intermediate CA Certificate" means a Publicly-Trusted, CA Certificate that is chained to a Sectigo Publicly-Trusted Root Certificate and can be used to issue Publicly-Trusted, End-Entity Certificates.

9.6. "QCert for ESeal" means a Qualified Certificate that links electronic seal validation data to a legal person,

9.7. "QCert for ESig" means a Qualified Certificate that links electronic signature validation data to a natural person.

9.8. "Qualified Certificate" means a Publicly-Trusted, End-Entity Certificate issued according to the requirements of the eIDAS Regulation.

9.9. "Qualified Website Authentication Certification" or "QWAC" means a Qualified Certificate used for website authentication.

9.10. "Relying Party Warranty" refers to a warranty offered by Sectigo to Relying Parties who agree to the terms of the Relying Party Agreement.

à une personne ou entité un droit légal ou équitable, un recours ou une réclamation au titre ou en rapport avec l' Accord.

8.2. **Garantie de la partie de confiance.** Le Souscripteur reconnaît que la Garantie de la Partie de confiance ne bénéficie qu'aux Parties de confiance. Le Souscripteur ne dispose d'aucun droit au titre de la Garantie de la Partie de confiance, y compris tout droit de faire respecter les conditions ou de formuler une réclamation. Sectigo gèrera toute réclamation ou tout litige découlant de la Garantie de la Partie de confiance conformément au CPS et à l' Accord de Partie de confiance.

9. **Définitions.** Sauf indication contraire, les termes commençant par une majuscule dans l' Accord ont la signification qui leur est attribuée dans la présente section.

9.1. « Fournisseur de logiciels d'application » désigne un développeur de logiciels de navigation Internet ou d'autres logiciels de tiers utilisateurs qui affichent ou utilisent les certificats publiquement reconnus de Sectigo et distribuent les certificats de l'AC Racine publiquement reconnus de Sectigo avec la participation de cette dernière, tels que Google Inc., Microsoft Corporation, Mozilla Foundation, etc.

9.2. « Déclaration des pratiques de certification » ou « CPS » désigne la dernière version du ou des documents Sectigo publiés dans le Référentiel, lesquels expliquent les politiques et pratiques de Sectigo quant à la création, l'émission, la gestion et l'utilisation des Certificats de confiance publique applicables.

9.3. « Certificat DV » désigne un Certificat d'Entité Finale de Confiance Publique validé par la confirmation du nom de domaine inscrit dans le Certificat.

9.4. « Certificat OV » désigne un Certificat d'Entité Finale, de Confiance Publique, validé par la confirmation de l'existence de l'entité mentionnée dans le certificat ainsi que du nom de domaine y figurant.

9.5. « Certificat d'AC Intermédiaire de Confiance Publique » désigne un Certificat d'Autorité de Certification (AC) de confiance publique rattaché à un Certificat Racine de Confiance Publique Sectigo et pouvant être utilisé pour émettre des Certificat d'Entité Finale de Confiance Publique.

9.6. « QCert pour ESeal » désigne un Certificat qualifié qui relie les données de validation d'un cachet électronique à une personne morale,

9.7. « QCert pour ESig » désigne un Certificat qualifié qui relie les données de validation d'une signature électronique à une personne physique.

9.8. « Certificat Qualifié » désigne un Certificat d'Entité Finale de Confiance Publique émis conformément aux exigences du Règlement eIDAS.

9.9. « Certificat qualifié d'authentification de site web » ou « QWAC » désigne un Certificat qualifié utilisé pour l'authentification de sites web.

9.10. « Garantie de la Partie de confiance » désigne une garantie offerte par Sectigo aux Parties de confiance qui acceptent les conditions de l' Accord de Partie de confiance.

This Schedule 2 between Subscriber and Sectigo is hereby made a part of, and fully incorporated into, Enterprise Certificate Agreement, which, together with this Schedule 2, governs the products and services described herein. Capitalized terms used in this Schedule 2 and not defined herein shall have the meanings attributed to them in the Enterprise Certificate Agreement.

Schedule 2 – Signing Certificates

1. Tokens and Revocation.

1.1. Tokens. If Subscriber purchases Code Signing, Document Signing Certificate, email signing, and/or eIDAS Certificates from Sectigo it may also purchase the corresponding Token. Subscriber shall purchase one (1) Token for each Code Signing Certificate, Document Signing Certificate, or eIDAS Certificate that it purchases. If Subscriber purchases a Token(s) from Sectigo for the delivery of Subscriber's Code Signing Certificate, Document Signing Certificate, or eIDAS Certificate, Subscriber shall not: (i) permit any third party to use or access the Token; or; (ii) sell, lend, lease, and/or transfer the Token to any third party. If a Subscriber Token is lost and/or stolen, Subscriber must immediately notify Sectigo once Subscriber becomes aware that the Token is lost and/or stolen. Subscriber may then pay for the replacement of the lost/stolen Token.

1.2. Revocation. Subscriber is hereby informed, and acknowledges understanding, of the reasons for revoking a Certificate. In addition to those stated in Schedule 1, Sectigo may revoke a Certificate if Sectigo reasonably believes that the use of an email address associated with the Certificate is no longer legally permissible or should not be relied on.

2. Subscriber Responsibility.

2.1. Obligations. Subscriber warrants and covenants, throughout the Term, to, in addition to the obligations listed in Schedule 1: (i) install and use each email Certificate only on the mailbox address(es) listed in the Certificate; (ii) use one of the following options to generate and protect each Code Signing Certificate, Document Signing Certificate, and Qualified Certificate: 1) a hardware crypto module listed as a QSCD according to eIDAS Regulation; or 2) a hardware crypto module with a unit design form factor certified as conforming to at least FIPS 140 Level 2, Common Criteria EAL 4+, or equivalent; (iii) not permit third parties access, use, or control of any Token purchased from Sectigo; and (iv) use each Document Signing Certificate and/or eIDAS Certificate solely for signing documents in connection with its legitimate business purposes.

2.2. Representations. In addition to the representations made in Section 5.1 of the Agreement, Subscriber represents and warrants that for Document Signing Certificates that are issued in the cloud, Subscriber has authenticated each Applicant in accordance with the CPS.

Cette Annexe 2 conclue entre le Souscripteur et Sectigo est par les présentes rendu partie intégrante de l' Accord de Certification d'Entreprise. Cet Accord, conjointement avec la présente Annexe 2, régit les produits et services décrits aux présentes. Les termes définis commençant par une majuscule utilisés dans la présente Annexe 2 et non définis aux présentes ont la signification qui leur est attribuée dans l' Accord de Certification d'Entreprise.

Annexe 2 – Certificats de signature

1. Jetons et révocation.

1.1. Jetons. Si le Souscripteur achète auprès de Sectigo un Certificat de signature de code, un Certificat de signature de documents, un Certificat de signature de courrier électronique et/ou un Certificat eIDAS, il peut également acheter le Jeton correspondant. Le Souscripteur doit acheter un (1) Jeton pour chaque Certificat de signature de code, Certificat de signature de documents ou Certificat eIDAS qu'il acquiert. Si le Souscripteur achète un ou plusieurs Jetons auprès de Sectigo pour la remise de son Certificat de signature de code, Certificat de signature de documents ou Certificat eIDAS, le Souscripteur ne doit pas : (i) permettre à un tiers d'utiliser ou d'accéder au Jeton ; ou (ii) vendre, prêter, louer et/ou transférer le Jeton à un tiers. Si un Jeton du Souscripteur est perdu et/ou volé, le Souscripteur doit en informer immédiatement Sectigo dès qu'il prend connaissance de cette perte ou de ce vol. Le Souscripteur pourra alors s'acquitter du paiement pour le remplacement du Jeton perdu ou volé.

1.2. Révocation. Le Souscripteur est informé et reconnaît comprendre les raisons pouvant conduire à la révocation d'un Certificat. En plus de celles énoncées dans l'Annexe 1, Sectigo peut révoquer un Certificat s'il estime raisonnablement que l'utilisation d'une adresse électronique associée au Certificat n'est plus légalement autorisée ou ne doit pas être considérée comme fiable.

2. Responsabilités du souscripteur.

2.1. Obligations. Le Souscripteur garantit et s'engage, pendant toute la Durée, en plus des obligations énumérées dans l'Annexe 1, à : (i) installer et utiliser chaque Certificat de courrier électronique uniquement sur la ou les adresses de boîte aux lettres mentionnées dans le Certificat ; (ii) utiliser l'une des options suivantes pour générer et protéger chaque Certificat de signature de code, Certificat de signature de documents et Certificat qualifié : 1) un module cryptographique matériel répertorié comme QSCD conformément au Règlement eIDAS ; ou 2) un module cryptographique matériel doté d'un facteur de forme de conception unitaire certifié comme étant conforme au minimum au FIPS 140 Niveau 2, aux Critères Communs EAL 4+ ou à un niveau équivalent ; (iii) ne pas permettre à des tiers d'accéder à, d'utiliser ou de contrôler tout Jeton acheté auprès de Sectigo ; et (iv) utiliser chaque Certificat de Signature de Documents et/ou Certificat eIDAS uniquement pour signer des documents dans le cadre de ses activités professionnelles légitimes.

2.2. Déclarations. En plus des déclarations faites à la Section 5.1 du Accord, le Souscripteur déclare et garantit que, pour les Certificats de Signature de Documents émis dans le cloud, il a authentifié chaque Demandeur conformément à la CPS.

3. Definitions.

3.1. "Token" means a certified hardware cryptographic device (FIPS and/or CC) containing a single customer Code Signing Certificate, Document Signing Certificate, or eIDAS Certificate.

3. Définitions.

3.1. « Jeton » désigne un dispositif cryptographique matériel certifié (FIPS et/ou CC) contenant un seul Certificat de Signature de Code, Certificat de Signature de Documents ou Certificat eIDAS appartenant à un client.

This Schedule 3 between Subscriber and Sectigo is hereby made a part of, and fully incorporated into, Enterprise Certificate Agreement, which, together with this Schedule 3, governs the products and services described herein. By agreeing to this Schedule 3, Subscriber also agrees to Schedules 1 and 2. Capitalized terms used in this Schedule 3 and not defined herein shall have the meanings attributed to them in the Enterprise Certificate Agreement.

Schedule 3 – Enterprise RA

1. Enterprise RA.

1.1. Enterprise RA. Subject to Sectigo's sole and absolute discretion and provided Subscriber has a currently valid SCME Account, or, where the case may be for the issuance and validation of Enterprise EV Certificates, a Sectigo EV Certificate, Sectigo appoints Subscriber as an Enterprise RA and grants Subscriber a limited, revocable, non-exclusive, non-transferable license to manage, request, revoke, and assist in the validation of S/MIME Certificates and/or Enterprise EV Certificates for Subscriber's own use. The Enterprise RA designation shall not apply to EV Code Signing Certificates. As an Enterprise RA, Subscriber shall: (i) follow CABF Standards when validating S/MIME Certificates and/or Enterprise EV Certificates, (ii) validate and approve the issuance of S/MIME Certificates and/or Enterprise EV Certificates (a) only through SCME, (b) only for (1) S/MIME accounts and/or mailboxes, and/or (2) for Enterprise EV Certificates domains, that are owned or directly controlled by Subscriber, and only as to Enterprise EV Certificates (c) only where the subject of the Enterprise EV Certificate is an organization previously issued a Sectigo EV Certificate, and (iii) not request the issuance of an Enterprise EV Certificate at the third or higher domain levels to any subject other than Subscriber or an Affiliate. For example, in the case of a Sponsor Validated S/MIME Certificate, the Subscriber must validate the individual identity to include such individual's first and last name in a Certificate. For the avoidance of doubt, this example is merely illustrative and does not necessarily include all of the steps that the Subscriber must take to validate such Certificate. Sectigo may revoke Subscriber's appointment as an Enterprise RA at any time on written notice to Subscriber, after which Sectigo shall validate all EV Certificates ordered by Subscriber. Subscriber shall not validate or cause to issue top level domain EV Certificates.

1.2. Document Retention. Subscriber shall retain any documentation used to validate an Enterprise EV Certificate and/or S/MIME Certificate for at least two (2) years after the expiration of the Certificate and shall make such documentation available promptly upon Sectigo's written request. Sectigo may inspect, if necessary, Subscriber's validation process with respect to Enterprise EV Certificates and/or S/MIME Certificates by requesting that Subscriber provide electronic documents showing compliance with the CPS. Subscriber shall provide all such documents within five (5) business days. This section survives the termination or expiration of the Agreement.

La présente Annexe 3, conclue entre le Souscripteur et Sectigo, fait partie intégrante de l' Accord de Certification d'Entreprise et y est pleinement incorporée. Cet Accord, conjointement avec la présente Annexe 3, régit les produits et services décrits aux présentes. En acceptant la présente Annexe 3, le Souscripteur accepte également les Annexes 1 et 2. Les termes commençant par une majuscule utilisés dans la présente Annexe 3 et non définis aux présentes auront le sens qui leur est attribué dans l' Accord de Certification d'Entreprise.

Annexe 3 – Autorité d'Enregistrement d'Entreprise

1. Autorité d'Enregistrement d'Entreprise

1.1. Autorité d'Enregistrement d'Entreprise. Sous réserve de la seule et entière discrétion de Sectigo et à condition que le Souscripteur dispose d'un Compte SCME valide, ou, le cas échéant pour l'émission et la validation de Certificats EV d'Entreprise, d'un Certificat EV Sectigo, Sectigo nomme le Souscripteur en tant qu'Autorité d'Enregistrement d'Entreprise et lui accorde une licence limitée, révocable, non exclusive et non transférable afin de gérer, demander, révoquer et assister à la validation des Certificats S/MIME et/ou des Certificats EV d'Entreprise pour son usage propre. La désignation en tant qu'Autorité d'Enregistrement d'Entreprise ne s'applique pas aux Certificats EV de Signature de Code. En tant qu'Autorité d'Enregistrement d'Entreprise, le Souscripteur devra : (i) respecter les Normes CABF lors de la validation des Certificats S/MIME et/ou des Certificats EV d'Entreprise ; (ii) valider et approuver l'émission des Certificats S/MIME et/ou des Certificats EV d'Entreprise : (a) uniquement via SCME, (b) uniquement pour (1) les comptes et/ou boîtes aux lettres S/MIME et/ou (2) pour les domaines des Certificats EV d'Entreprise, qui sont détenus ou directement contrôlés par le Souscripteur, et uniquement pour les Certificats EV d'Entreprise, (c) uniquement lorsque le sujet du Certificat EV d'Entreprise est une organisation ayant déjà reçu un Certificat EV Sectigo ; (iii) ne pas demander l'émission d'un Certificat EV d'Entreprise aux troisièmes niveaux de domaine ou supérieurs pour tout sujet autre que le Souscripteur ou une Société Affiliée. À titre d'exemple, dans le cas d'un Certificat S/MIME validé par un Sponsor (« Sponsor Validated »), le Souscripteur doit valider l'identité individuelle afin d'inclure le prénom et le nom de famille de la personne concernée dans le Certificat. Pour éviter toute ambiguïté, cet exemple est purement illustratif et ne comprend pas nécessairement toutes les étapes que le Souscripteur doit suivre pour valider un tel Certificat. Sectigo pourra révoquer à tout moment la nomination du Souscripteur en tant qu'Autorité d'Enregistrement d'Entreprise sur notification écrite adressée au Souscripteur, après quoi Sectigo procédera à la validation de tous les Certificats EV commandés par le Souscripteur. Le Souscripteur ne devra pas valider ni provoquer l'émission de Certificats EV de domaine de premier niveau.

1.2. Conservation de la documentation. Le Souscripteur devra conserver toute documentation utilisée pour valider un Certificat EV d'Entreprise et/ou un Certificat S/MIME pendant au moins deux (2) ans après l'expiration du Certificat et mettre ladite documentation à disposition sans délai à la demande écrite de Sectigo. Sectigo pourra, si nécessaire, inspecter le processus de validation du Souscripteur concernant les Certificats EV d'Entreprise et/ou les Certificats S/MIME en demandant au Souscripteur de fournir des documents électroniques attestant de la conformité avec la CPS. Le Souscripteur devra fournir l'ensemble de ces documents dans un délai de cinq (5) jours ouvrables. La présente section survivra à la résiliation ou à l'expiration de l' Accord.

2. Termination. In addition to the reasons set forth in the Agreement, Sectigo may terminate the Agreement immediately, if Subscriber fails in its capacity as an Enterprise RA to follow the CPS when validating and authorizing the issuance of Certificates.

3. Definitions. Unless otherwise specified, capitalized terms in the Agreement will have the meanings attributed to them in this section.

3.1. "EV Code Signing Certificate" means a Code Signing Certificate that has been issued in accordance with CABF Standards.

3.2. "Sponsor Validated" or "Sponsor Validate Certificate" is a Certificate that combines certain individual identifiers with an associated legal entity."

2. Résiliation. Outre les motifs énoncés dans l' Accord, Sectigo pourra résilier immédiatement l' Accord si le Souscripteur, dans le cadre de ses fonctions d'Autorité d'Enregistrement d'Entreprise, ne respecte pas la CPS lors de la validation et de l'autorisation de l'émission des Certificats.

3. Définitions. Sauf indication contraire, les termes commençant par une majuscule dans l' Accord ont la signification qui leur est attribuée dans la présente section.

3.1. « EV Code Signing Certificate » désigne un Certificat de Signature de Code émis conformément aux Normes CABF.

3.2. « Sponsor Validated » ou « Sponsor Validated Certificate » désigne un Certificat qui combine certains identifiants individuels avec une entité juridique associée.

This Schedule 4 between Subscriber and Sectigo is hereby made a part of, and fully incorporated into, the Enterprise Certificate Agreement, which, together with this Schedule 4, governs the products and services described herein. Capitalized terms used in this Schedule 4 and not defined herein shall have the meanings attributed to them in the Enterprise Certificate Agreement.

1. Private CA Managed Services. This section shall apply if Subscriber has purchased and paid for the Private CA Managed Services.

1.1. Private CA Certificates. Subject to the terms herein, after Sectigo's creation of a Private Root CA Certificate or Private Intermediate CA Certificate pursuant to the Agreement and this Schedule 4, Sectigo grants Subscriber a limited, revocable, non-exclusive, non-transferable license during the Service Term to: (i) use the Private Root CA Certificate and Private Intermediate CA Certificate to sign and issue Private End-Entity Certificates to Applicants who have passed the validation requirements described Section 1.2, herein, and (ii) download a copy of each Private Root CA Certificate and Private Intermediate CA Certificate to confirm the validity of each Private End-Entity Certificate. Each copy of a Private Intermediate CA Certificate or Private Root CA Certificate must include all copyright notices, restricted rights legends, proprietary markings and the like exactly as they appear on the Certificate delivered by Sectigo.

1.2. Certificate Validation. Subscriber represents and warrants that it shall only request SSL/TLS DV Certificates, OV Certificates, and EV Certificates for domains that are owned or controlled by Subscriber or its Affiliates. Subscriber shall assist, if necessary, Sectigo to validate each Certificate ordered through SCME. For Privately-Trusted Certificates, Subscriber shall create internal procedures that set forth its processes for requesting, renewing, and validating each such Certificate, and shall validate all information submitted by Applicants for such Certificates in accordance with such internal procedures prior to issuing the Certificate. Subscriber shall ensure that all personnel performing validation duties for Privately-Trusted Certificates receive and possess sufficient training and skill to perform the validation required for such Certificate.

1.3. Private End-Entity Certificates. Subject to the terms herein, Sectigo grants Subscriber a limited, revocable, non-exclusive, non-transferable license during the Service Term to use each issued Private End-Entity Certificate on the device, or server hosting the domain name(s), listed in the Private End-Entity Certificate. Subscriber shall validate, issue, and renew all Private End-Entity Certificates through SCME and shall only issue a Private End-Entity Certificate for Subscriber's own use.

1.4. Restrictions. Subscriber shall not: (i) use or submit a Private Root CA Certificate as the basis, or as part, of an application to have a Private Root CA Certificate become Publicly-Trusted, or even generally trusted outside the Subscriber's own organization; (ii) create or attempt to create a CA Certificate from the Intermediate CA Certificate or the

La présente Annexe 4 conclue entre le Souscripteur et Sectigo fait partie intégrante de l' Accord de Certification d'Entreprise et, avec cette Annexe 4, régit les produits et services qui y sont décrits. Les termes commençant par une majuscule utilisés dans la présente Annexe 4 et non définis aux présentes ont le sens qui leur est attribué dans l' Accord de Certification d'Entreprise.

1. Services gérés d'AC privée. Cette section s'applique si le Souscripteur a acheté et payé les Services Gérés d'AC Privée.

1.1. Certificats d'AC privée. Sous réserve des présentes dispositions, après la création par Sectigo d'un Certificat d'AC Racine Privée ou d'un Certificat d'AC Intermédiaire Privée conformément à l' Accord et à la présente Annexe 4, Sectigo accorde au Souscripteur une licence limitée, révocable, non exclusive et non transférable, pendant la Durée du Service, pour : (i) utiliser le Certificat d'AC Racine Privée et le Certificat d'AC Intermédiaire Privée pour signer et émettre des Certificats d'Entité Finale Privés aux Demandeurs ayant satisfait aux exigences de validation décrites à la Section 1.2 ci-dessous, et (ii) télécharger une copie de chaque Certificat d'AC Racine Privée et Certificat d'AC Intermédiaire Privée afin de confirmer la validité de chaque Certificat d'Entité Finale Privé. Chaque copie d'un Certificat d'AC Intermédiaire Privée ou d'un Certificat d'AC Racine Privée doit inclure tous les avis de droits d'auteur, mentions de droits restreints, marques propriétaires et autres mentions identiques à celles figurant sur le Certificat fourni par Sectigo.

1.2. Validation des certificats. Le Souscripteur déclare et garantit qu'il ne demandera que des Certificats SSL/TLS DV, OV et EV pour des domaines appartenant au Souscripteur ou à ses Sociétés Affiliées ou contrôlés par eux. Le Souscripteur assistera, si nécessaire, Sectigo pour valider chaque Certificat commandé via SCME. Pour les Certificats de Confiance Privée, le Souscripteur doit établir des procédures internes définissant ses processus de demande, de renouvellement et de validation de chaque Certificat et doit valider toutes les informations soumises par les Demandeurs pour ces Certificats conformément à ces procédures internes avant d'émettre le Certificat. Le Souscripteur doit veiller à ce que tout le personnel effectuant des tâches de validation pour les Certificats de Confiance Privée reçoive et possède la formation et les compétences nécessaires pour effectuer les validations requises.

1.3. Certificats d'Entité Finale Privés. Sous réserve des présentes dispositions, Sectigo accorde au Souscripteur une licence limitée, révocable, non exclusive et non transférable, pendant la Durée du Service, pour utiliser chaque Certificat d'Entité Finale Privé émis sur l'appareil ou le serveur hébergeant le ou les noms de domaine figurant dans le Certificat d'Entité Finale Privé. Le Souscripteur doit valider, émettre et renouveler tous les Certificats d'Entité Finale Privés par l'intermédiaire de SCME et ne doit émettre un Certificat d'Entité Finale Privé que pour son propre usage.

1.4. Restrictions. Le Souscripteur ne doit pas : (i) utiliser ou soumettre un Certificat d'AC Racine Privée dans le but, ou dans le cadre d'une demande, de faire reconnaître un Certificat d'AC Racine Privée comme étant de Confiance Publique ou généralement reconnu en dehors de l'organisation du Souscripteur ; (ii) créer ou tenter de créer un Certificat d'AC à

Private Root CA Certificate; (iii) sell, rent, lease, license, assign, or otherwise transfer the Intermediate CA Certificate or the Private Root CA Certificate to any third party; (iv) alter, modify or revise a Private Intermediate CA Certificate or Private Root CA Certificate provided by Sectigo; (v) use a Certificate after its expiration or its revocation, or the termination of the Agreement; or (vi) compromise any Private Key or use a Certificate if Subscriber has reason to believe that such Certificate, or the associated Private Key, has been compromised.

1.5. **Revocation.** Subscriber is hereby informed, and acknowledges understanding, of the reasons for revoking a Certificate. Subscriber shall revoke Private End-Entity Certificates by following its internal procedures regarding Private End-Entity Certificates and shall revoke any Private End-Entity Certificate upon Sectigo's written request.

1.6. **CRL/OCSP Service.** Sectigo shall provide and host CRL/OCSP services for Subscriber and shall continue to provide the CRL/OCSP services until the earlier of: (i) termination of the Agreement, or (ii) expiration or revocation of all Private End-Entity Certificates issued under the Agreement.

2. Définitions.

2.1. "Applicant" means the individual or entity to be named in an issued Private End-Entity Certificate.

2.2. "DV Certificate" means a Publicly-Trusted, End-Entity Certificate that is validated by confirming the domain name listed in the Certificate.

2.3. "OV Certificate" means a Publicly-Trusted, End-Entity Certificate that is validated by confirming the existence of the entity named in the Certificate and the domain name listed in the Certificate.

2.4. "Private Intermediate CA Certificate" means a Privately-Trusted, CA Certificate that is chained to the Private Root CA Certificate and can be used to issue a Private End-Entity Certificate.

2.5. "Private Root CA Certificate" means a Privately-Trusted, CA Certificate that is created by Sectigo and signed on behalf of Subscriber, identifies Subscriber and is used to sign a Private End-Entity Certificate.

2.6. "Privately-Trusted" and "Privately-Trusted Certificate" mean a Certificate that is not a Publicly-Trusted Certificate.

partir du Certificat d'AC Intermédiaire Privée ou du Certificat d'AC Racine Privée ; (iii) vendre, louer, céder sous licence, transférer ou céder de toute autre manière le Certificat d'AC Intermédiaire ou le Certificat d'AC Racine à un tiers ; (iv) altérer, modifier ou réviser un Certificat d'AC Intermédiaire Privée ou un Certificat d'AC Racine Privée fourni par Sectigo ; (v) utiliser un Certificat après son expiration, sa révocation ou la résiliation de l' Accord ; ou (vi) compromettre une Clé Privée ou utiliser un Certificat si le Souscripteur a des raisons de croire que le Certificat ou la Clé Privée associée a été compromis.

1.5. **Révocation.** Le Souscripteur est informé et reconnaît comprendre les raisons pouvant conduire à la révocation d'un Certificat. Le Souscripteur doit révoquer les Certificats d'Entité Finale Privés en suivant ses procédures internes relatives aux Certificats d'Entité Finale Privés et doit révoquer tout Certificat d'Entité Finale Privé sur demande écrite de Sectigo.

1.6. **Service CRL/OCSP.** Sectigo doit fournir et héberger les services CRL/OCSP pour le Souscripteur et doit continuer à fournir les services CRL/OCSP jusqu'à la première des deux dates suivantes : (i) la résiliation de l' Accord, ou (ii) l'expiration ou la révocation de tous les Certificats d'Entité Finale Privés émis en vertu de l' Accord.

2. Définitions.

2.1. « Demandeur » désigne l'individu ou l'entité devant être nommé dans un Certificat d'Entité Finale Privé émis.

2.2. « Certificat DV » désigne un Certificat d'Entité Finale de Confiance Publique validé par la confirmation du nom de domaine inscrit dans le Certificat.

2.3. « Certificat OV » désigne un Certificat d'Entité Finale, de Confiance Publique, validé par la confirmation de l'existence de l'entité mentionnée dans le certificat ainsi que du nom de domaine y figurant.

2.4. « Certificat d'AC Intermédiaire Privée » désigne un Certificat d'Autorité de Certification (AC) de Confiance Privée, chaîné au Certificat d'AC Racine Privée et pouvant être utilisé pour émettre un Certificat d'Entité Finale Privé.

2.5. « Certificat d'AC Racine Privée » désigne un Certificat d'Autorité de Certification (AC) de Confiance Privée créé par Sectigo et signé pour le compte du Souscripteur, identifiant le Souscripteur et utilisé pour signer un Certificat d'Entité Finale Privé.

2.6. « De Confiance Privée » et « Certificat de Confiance Privée » désignent un certificat qui n'est pas un certificat de confiance publique.